



MÉMOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Présenté dans le cadre de la consultation publique sur la planification
de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027

Le 11 août 2023

Table des matières

Résumé.....	3
1. Introduction.....	5
2. L'immigration : des responsabilités partagées.....	6
3. Contexte.....	7
4. Les seuils d'immigration.....	8
5. L'Effet métropole.....	10
5.1 Le leadership et l'expertise unique de Montréal en matière d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes.....	12
5.2 L'Entente entre la Ville et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.....	15
6. Montréal, métropole francophone.....	18
7. La coordination et l'accès aux services : Une condition gagnante pour prendre soin des personnes immigrantes.....	20
8. Montréal, une métropole solidaire et engagée (humanitaire).....	22
8.1 Personnes migrantes sans statut.....	23
8.2 Accès aux services pour les migrants à statut précaire.....	25
9. Le logement : un besoin de base.....	28
9.1 L'accès à un logement adéquat.....	29
9.2 Le logement social transitoire.....	29
9.3 Les services d'hébergement d'urgence et temporaire avec soutien adapté.....	30
10. L'apport des personnes immigrantes à la vitalité économique du Québec.....	31
10.1 L'apport incontournable des étudiants internationaux pour la métropole.....	32
10.2 L'entrepreneuriat et l'immigration.....	34
11. La reconnaissance et le soutien des organismes communautaires.....	36
12. Conclusion.....	37
Annexe A.....	38
Annexe B.....	41

Résumé

La Ville de Montréal tient à saluer l'initiative du gouvernement du Québec visant à réviser les principes et les orientations de la planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027. Au cours des trois dernières décennies, la Ville a participé à l'ensemble des consultations gouvernementales portant sur le vaste éventail des facettes de l'immigration, de l'intégration et de la diversité. Elle ne peut que souscrire à la vision du Québec, société francophone, inclusive et fière de sa diversité qui aspire à une plus grande cohésion sociale par la participation de chacune et de chacun, et qui conçoit l'immigration comme une richesse essentielle à son développement.

En raison de son statut de métropole et de son rôle de gouvernement de proximité, Montréal est un acteur clé en matière d'immigration. La Ville attire la grande majorité des personnes immigrantes qui choisissent le Québec comme terre d'accueil. Les défis de l'intégration des nouvelles et nouveaux arrivants se jouent donc d'abord et avant tout sur notre territoire. C'est pourquoi la réussite des politiques d'immigration et d'intégration du gouvernement du Québec est intimement liée à la capacité qu'a la Ville de Montréal d'accueillir ses nouvelles et nouveaux citoyens et de leur offrir la possibilité de participer pleinement à la société québécoise.

Notre mémoire présente les réflexions de la Ville de Montréal sur les propositions avancées par le gouvernement du Québec dans le cahier de consultation mis à la disposition du public. Ce mémoire met en lumière certaines réalités et certains enjeux, ainsi que de bonnes pratiques déployées par notre métropole en matière d'accueil, d'intégration et d'inclusion des personnes immigrantes. Nous nous prononçons plus particulièrement sur les niveaux de l'immigration (orientation 12), l'immigration francophone (orientation 1 et 2), la régionalisation (orientation 9), la coordination et l'accès aux services (orientation 10) et l'engagement humanitaire (orientation 11). Nous formulons également huit recommandations invitant le gouvernement du Québec à déployer des efforts additionnels afin de créer toutes les conditions gagnantes pour l'établissement adéquat et réussi des personnes migrantes, sans égard à leur statut.

Par l'entremise de ce mémoire, la Ville de Montréal soutient notamment que :

1. compte tenu de la décroissance démographique du Québec, le gouvernement devrait adopter le scénario ambitieux visant l'augmentation graduelle des cibles totales pour atteindre 60 000 admissions en 2027, tout en élargissant sa vision de l'immigration qui tend actuellement à survaloriser et prioriser l'immigration économique au-delà de toutes autres considérations;
2. le gouvernement doit réaffirmer le leadership de la métropole en matière d'accueil et d'intégration des personnes nouvelles arrivantes et bonifier le partenariat existant entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec afin de permettre à la métropole de compter sur des ressources financières cohérentes avec l'ampleur des responsabilités qui lui sont actuellement dévolues;
3. afin de créer les conditions gagnantes d'un rayonnement et d'une prépondérance du français à Montréal, le gouvernement devrait mettre en place des actions concrètes en encourageant notamment une sélection de personnes immigrantes majoritairement francophones, francotropes ou francophiles, et ce, nonobstant leur pays d'origine et en soutenant les initiatives d'accès à la francisation, y compris en milieu de travail;

4. compte tenu de l'engagement humanitaire du Québec et de l'apport invisible mais réel des personnes sans statut au fonctionnement des services et de l'économie québécoise, le gouvernement devrait renforcer l'engagement humanitaire du Québec en garantissant notamment des conditions de résidence permettant la pleine reconnaissance et l'épanouissement de toutes les personnes immigrantes, y compris les personnes migrantes à statut précaire et sans statut d'immigration;
5. afin de résorber les bris de services importants et les discriminations persistantes auxquels doit faire face toute une frange de la population immigrante, le gouvernement devrait assurer l'accès à l'ensemble des services gouvernementaux du Québec aux personnes immigrantes, sans égard à leur statut y compris les services de soins de santé, d'éducation, des services de justice, d'aide à l'emploi et des services de garde pour les enfants;
6. compte tenu du fait que l'accès à un logement convenable est un vecteur majeur d'intégration à la société d'accueil, le gouvernement devrait favoriser l'accès à un logement salubre, adéquat, sécuritaire et abordable pour toutes les personnes immigrantes en soutenant notamment la réalisation de projets de logements transitoires et d'hébergement d'urgence et temporaire avec des services adaptés pour les personnes et ménages immigrants en situation de précarité ainsi qu'en accélérant le développement résidentiel pour permettre de répondre aux besoins en logement des populations migrantes et des résidents actuels;
7. compte tenu du fait que l'accès à une main d'oeuvre qualifiée et compétente est un enjeu de développement économique majeur pour le Québec et sa métropole, le gouvernement devrait accélérer les processus permettant une expérience et une intégration positive des personnes immigrantes à statut temporaire et faciliter la collaboration avec le gouvernement fédéral afin, entre autres, d'accélérer l'accès à la résidence permanente, le processus de reconnaissance des qualifications professionnelles, étrangères et la venue d'étudiantes et d'étudiants internationaux;
8. compte tenu des défis posés à l'écosystème communautaire par les cadres budgétaires actuels et afin de faire de l'accueil et de l'intégration des personnes immigrantes une responsabilité collective, le gouvernement devrait augmenter et pérenniser le financement des organismes communautaires en garantissant notamment un financement à la mission adéquat et récurrent, et qui prenne davantage en considération les réalités financières locales.

Forte de son expertise et de sa connaissance du terrain, la Ville de Montréal réitère sa volonté de travailler davantage de concert avec le gouvernement du Québec, à la fois pour déployer des initiatives novatrices sur son territoire et faciliter le partage d'expertise avec d'autres municipalités québécoises dans le but de favoriser l'émergence et la consolidation de sociétés d'accueil plus fortes et inclusives. Nous souhaitons ardemment que cet exercice de consultation soit l'occasion pour le gouvernement du Québec de fixer des objectifs ambitieux, non pas seulement eut égard aux seuils d'immigration, mais aussi concernant le déploiement de solutions structurantes et durables permettant d'accueillir dignement et d'intégrer adéquatement toutes les personnes nouvelles arrivantes à la société québécoise.

Enfin, compte tenu du fait que la majorité des personnes immigrantes québécoises s'installent dans la métropole, la Ville de Montréal s'attend à être entendue dans le cadre des auditions particulières qui se tiendront à l'Assemblée nationale dès le 12 septembre prochain.

1. Introduction

La Ville de Montréal salue l'initiative du gouvernement du Québec de consulter les partenaires à propos de la planification de l'immigration au Québec, pour la période 2024-2027. Cette planification doit permettre d'avoir une vision intégrée de l'immigration au Québec, en dressant un portrait complet des différentes catégories d'immigration qui seront accueillies sur le territoire. Pensons notamment à l'immigration temporaire, humanitaire (personnes réfugiées, demandeuses d'asile, etc.) ou encore au regroupement familial. Au niveau gouvernemental, ces informations permettent d'assurer une meilleure planification et disponibilité des ressources nécessaires en matière d'accueil, d'intégration et de francisation ainsi que de contribuer à la cohérence des services gouvernementaux entre eux. Cette analyse est également susceptible de faciliter la complémentarité des actions des partenaires gouvernementaux et locaux. En effet, en tant que milieu d'accueil, la Ville souhaite pouvoir partager davantage d'informations clés avec les gouvernements fédéral et provincial quant aux populations qui séjourneront de manière temporaire et permanente sur son territoire. Cela s'avère essentiel notamment pour poursuivre les efforts visant à favoriser la consolidation de milieux de vie solidaires et inclusifs.

Toutes les personnes immigrantes ont à entreprendre un processus d'intégration qui requiert un engagement, un accompagnement et du temps. Ce processus est également tributaire des efforts qu'effectuent simultanément la société québécoise pour accueillir et intégrer dignement les personnes immigrantes. Cela implique de baser nos actions sur les principes d'équité et de respect des droits, tout en tenant compte de l'accumulation des formes de vulnérabilité ou de discrimination qui peuvent affecter ces personnes. Pour se faire, il importe de réaliser une analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle, et de prévoir les approches ainsi que les moyens à déployer en conséquence.

La lutte contre le racisme et les discriminations systémiques, de même que la mise en place de mesures visant la prévention et la sensibilisation de la population québécoise à ce sujet, sont également incontournables.

La Ville saisit l'opportunité de cette consultation pour mettre en lumière certaines réalités et certains enjeux, mais également des bonnes pratiques déployées sur son territoire en matière d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes.

2. L'immigration : des responsabilités partagées

L'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission des aubains de 1991 est une source de financement pérenne, stable et indexée annuellement, destinée à l'accueil, à la francisation et à l'intégration des personnes immigrantes au Québec. Alors qu'au moment de sa signature en 1991-1992, le gouvernement fédéral a transféré 75 M\$ au Québec, ce montant est passé à 697 M\$ en 2021-2022¹. Cet accord vise, entre autres, à préserver le poids démographique du Québec au sein du Canada et à assurer une intégration des immigrants dans la province respectueuse de son caractère distinct.

Le gouvernement fédéral y détermine les normes et les objectifs nationaux et définit les conditions d'attribution de la citoyenneté.² En lien avec cet accord, le gouvernement du Québec a quant à lui des responsabilités touchant le nombre d'immigrants à destination du Québec, de même que la sélection, l'accueil et l'intégration de ces personnes immigrantes.³ Il s'engage à poursuivre une politique d'immigration, dont l'objectif est de lui permettre d'accueillir un pourcentage des personnes immigrantes reçues proportionnel à celui de la population de la province dans le Canada, en plus d'un pourcentage du nombre total de réfugiés accueillis dans le pays.⁴ La Loi sur l'immigration au Québec⁵ vient préciser encore davantage le rôle du gouvernement du Québec en matière d'immigration.

Rappelons qu'en raison de son statut de métropole et de son rôle de gouvernement de proximité, la Ville de Montréal est elle aussi un acteur clé en matière d'immigration. Dans l'entente cadre Réflexe Montréal⁶, signée en 2016, le gouvernement du Québec reconnaît le rôle clé de la métropole en matière d'intégration et d'inclusion des personnes immigrantes et témoigne du partenariat entre la Ville et le gouvernement du Québec⁷. Les autres paliers gouvernementaux doivent donc être attentifs, dans leurs choix, aux réalités propres à la métropole et à son rôle prépondérant en matière d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes.

¹ La Presse, *Québec utilise une fraction des fonds venant d'Ottawa, Francisation des immigrants*, 2 novembre 2022, <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2022-11-02/francisation-des-immigrants/quebec-utilise-une-fraction-des-fonds-venant-d-ottawa.php>

² Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains, https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/accord/AC_canada_quebec_immigration_MIDI.pdf

³ *Ibid*

⁴ Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains, https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/accord/AC_canada_quebec_immigration_MIDI.pdf

⁵ Gouvernement du Québec, *Loi sur l'immigration au Québec*, <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/l-0.2.1>

⁶ Gouvernement du Québec, *Le Réflexe Montréal, Entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole*, https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/ministere/entente_cadre_reflexe_montreal.pdf

⁷ Ville de Montréal, *Entente-Cadre « Réflexe Montréal » : le gouvernement du Québec annonce une entente avec la Ville de Montréal pour l'inclusion des personnes immigrantes*, 23 mars 2018, http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798.42657625&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=29817#:~:text=Cette%20entente%20confirme%20le%20r%C3%B4le.de%20la%20ville%20en%20mat%C3%A9re%20de%20l'immigration

3. Contexte

Le Québec et la métropole se sont développés au fil des vagues migratoires. Depuis près de trente ans, l'immigration internationale est le principal moteur de la croissance démographique de la province et de l'agglomération de Montréal⁸. En 2021, la population du Québec issue de l'immigration représentait 14,6 %, une augmentation depuis 2001 (9,9 %), qui tend à se poursuivre depuis. En 2022, elle a connu sa plus forte croissance annuelle des cinquante dernières années, avec l'admission d'un nombre record de personnes immigrantes⁹ et ¹⁰. Cette augmentation s'explique en partie par le rattrapage des admissions n'ayant pu être effectuées lors de la pandémie de COVID-19, mais surtout par une croissance marquée de l'immigration temporaire.

Malgré tout, la décroissance démographique du Québec se poursuit. Les projections disponibles illustrent qu'un apport migratoire supérieur à 50 000 personnes serait nécessaire pour freiner le déclin de la population en âge de travailler, maintenir les services et activités économiques du Québec et de la métropole, tels que nous les connaissons, et permettre un redressement du poids démographique de la province au sein du Canada.¹¹

Simultanément, le visage de l'immigration se transforme. Le portrait des personnes immigrantes et leur répartition géographique, mais aussi dans les différentes catégories d'immigration, ont évolué au cours des dernières années, comme cela est d'ailleurs souligné dans le document de référence de la présente consultation, *Planification pluriannuelle de l'immigration 2024-2027*. Le gouvernement du Québec affirme clairement sa préférence pour une immigration francophone et économique¹², pour une meilleure rétention des étudiantes et des étudiants internationaux diplômés et pour l'intensification de la régionalisation de l'immigration, et ce, grâce à un meilleur arrimage avec les besoins de main-d'œuvre des régions du Québec. Toutefois, l'immigration temporaire est exclue de la planification ministérielle et du calcul du solde migratoire alors qu'il s'agit d'une part importante des personnes d'origine ethnique ou nées à l'étranger présentes sur le territoire du Québec. Rappelons que la majorité des immigrants temporaires souhaitent obtenir leur résidence permanente et qu'ils cumulent, pour la plupart, de nombreuses années d'expérience.

⁸ Institut de la statistique du Québec, *Le bilan démographique du Québec*, Édition 2022, Québec, ISQ, 2022.

⁹ 42 290 personnes

¹⁰ Le Devoir, *Qui sont les immigrants temporaires*,

<https://www.ledevoir.com/societe/791685/francais-et-immigration-qui-sont-les-immigrants-temporaires>

¹¹ La Presse, *De combien d'immigrants le Québec a-t-il besoin?*, 11 Décembre 2022,

<https://www.lapresse.ca/contexte/2022-12-11/de-combien-d-immigrants-le-quebec-a-t-il-besoin.php>

¹² Déjà à 62,2 % de l'immigration permanente en 2022.

- Selon les scénarios de projections retenus, les personnes immigrantes représenteront entre 24,5 % et 30,0 % de la population du Canada en 2036, par rapport à 20,7 % en 2011. Il s'agirait des proportions les plus élevées depuis 1871.¹³
- Ensemble, les immigrantes et les immigrants ainsi que les personnes de deuxième génération pourraient représenter près d'une personne sur deux au pays (entre 44,2 % et 49,7 %) en 2036, en hausse par rapport à 2011 de 38,2 %.¹⁴
- La majorité des personnes immigrantes continueront de vivre dans une région métropolitaine de recensement. L'agglomération de Montréal demeurera l'une des trois principales régions de résidence des immigrants.¹⁵
- Trois fois plus de permis ont été délivrés aux travailleurs temporaires qu'aux résidents permanents en 2022 et cette tendance se poursuit en 2023, alors que 346 000 résidents non permanents étaient déjà comptabilisés sur le territoire au début de l'année¹⁶ et ¹⁷.
- Plus de 50 000¹⁸ personnes seraient sans statut à Montréal actuellement. L'admission d'un plus grand nombre de personnes avec un statut temporaire ou précaire, combiné à la complexité inhérente à la régularisation du statut et à l'obtention de la résidence permanente font en sorte que ce chiffre pourrait croître dans les prochaines années.

4. Les seuils d'immigration

L'établissement des seuils d'immigration permet, d'un point de vue quantitatif, de viser l'atteinte d'un équilibre démographique fragile. Alors que le gouvernement fédéral a annoncé qu'il souhaite accueillir, dès 2024, 451 000 immigrantes et immigrants¹⁹, le Québec est confronté à des dilemmes concernant la détermination de ses objectifs d'accueil. L'établissement des seuils est tributaire d'objectifs multiples : maintenir son poids démographique au sein du Canada, préserver son identité francophone et répondre aux enjeux démographiques et de main d'œuvre criants.

La Ville de Montréal est favorable à l'augmentation graduelle des cibles totales pour atteindre 60 000 admissions en 2027 et favoriser une admission en continu des travailleurs étrangers temporaires et des étudiants internationaux diplômés du Québec qui déposent une demande de résidence permanente à la suite de l'obtention d'un Certificat de sélection du Québec (CSQ), du Programme de l'expérience québécoise (PEQ). Cette cible apparaît cohérente avec les défis énumérés précédemment, mais également avec la capacité d'accueil de la métropole et du Québec.

¹³ Statistiques Canada, *Immigration et diversité : projection de la population du Canada et de ses régions, 2011-2036*, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/91-551-x/91-551-x2017001-fra.htm>

¹⁴ *Ibid*

¹⁵ *Ibid*

¹⁶ Le Devoir, *Qui sont les immigrants temporaires*,

<https://www.ledevoir.com/societe/791685/francais-et-immigration-qui-sont-les-immigrants-temporaires>

¹⁷ La Tribune, *Le nombre de travailleurs temporaires au Québec va continuer d'augmenter*, dit Boulet, 1er mars 2023,

<https://www.latribune.ca/2023/03/01/le-nombre-de-travailleurs-temporaires-au-quebec-va-continuer-daugmenter-dit-boulet-e8c62655ae85b9ea6d2506980382bd1e/>

¹⁸ Radio Canada, *Vivre sans statut pendant la pandémie*, 3 février 2021,

<https://ici.radio-canada.ca/info/rad/reportage/409/immigration-travailleurs-sansstatut-montreal-immigrants-essentiels>

¹⁹ Gouvernement du Canada, *Plan pluriannuel des niveaux 2023-2025*, 6 décembre 2022,

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/transparence/comites/lang-6-dec-2022/plan-pluriannuel-niveaux-2023-2025.html>

Toutefois, nous invitons le gouvernement du Québec à élargir sa vision de l'immigration qui tend à survaloriser et à prioriser l'immigration économique au-delà de toutes autres considérations. L'immigration économique et celle pour des motifs humanitaires devraient augmenter de façon proportionnelle. De plus, aucune cible ne devrait être fixée dans le cas de la réunification familiale.

En effet, dans le cas de la réunification familiale, il est important de prendre en considération les besoins de l'ensemble de la famille. Cela est vrai, qu'il s'agisse de parrainer un membre proche de sa famille (époux, conjoints de fait, enfants ou parents) via le regroupement familial, ou de permettre la réunification de membres de la famille d'une personne (notamment reconnue comme réfugiée), restés au pays lors d'une migration pour des motifs humanitaires. La présence du noyau familial est un élément central dans le processus d'intégration des personnes et un facteur de réussite déterminant du projet migratoire. Or, présentement, la fixation de seuils pour ces catégories ainsi que les longs délais administratifs viennent compromettre ces retrouvailles.

Montréal en statistiques

- En 2022, les proportions en matière d'immigration étaient de 66,2 % pour le volet économique, 18,8 % pour le regroupement familial (soit moins du tiers que pour le volet économique ce qui représente une chute marquée depuis 2020.²⁰) et un peu plus de 12 % des personnes reçues étaient des réfugiées.²¹
- Selon le recensement de la population de 2021, 133 215 personnes qui résident à Montréal ont été parrainées par la famille.²²

La Ville de Montréal est préoccupée à l'effet qu'aucune augmentation des seuils pour ces catégories n'a été prévue. Il est incontournable de pouvoir compter sur une prévision des demandes de réunification familiale cohérente avec les seuils d'immigrations établis. **La Ville de Montréal demande au gouvernement du Québec de travailler activement avec le gouvernement fédéral pour faciliter le regroupement et la réunification familiale afin qu'il n'y ait pas de contrainte pour les conjoints et les conjointes ainsi que les enfants.**

Les personnes demandeuses d'asile doivent également être prises en compte dans les pronostiques d'accueil une fois qu'une décision positive de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) est octroyée. Il en est de même pour les demandes de résidence permanente pour motifs humanitaires, considérant le nombre important de demandes reçues pour cette catégorie d'immigration et du nombre de CSQ délivrés par le Québec (en 2022, 10 358 CSQ ont été délivrés pour les personnes reconnues comme personnes réfugiées ou à protéger par la CISR et 704 pour les demandes de considérations d'ordre humanitaire

²⁰ MIFI, Consultation publique 2023, *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027*, Cahier de consultation, https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/planification/CAH_CahierConsultation_PlanifPluri_2024-2027_FIN_IMP3_enreg_Acc.pdf

²¹ MIFI, Consultation publique 2023, *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027*, Recueil de statistiques sur l'immigration au Québec, https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/plan-immigration/BRO_RecueilStat_Planification_Immigration.pdf

²² Statistiques Canada, *Profil du recensement, Recensement de la population de 2021*, [Tableau de profil, Ville de Montréal](#)

transmises par IRCC).²³

La Ville recommande de comptabiliser, de rendre plus visible et de publier le nombre de personnes accueillies au Québec pour tous les statuts. La non-comptabilisation dans ces cibles, notamment des personnes ayant un statut temporaire, fausse le portrait global de l'immigration au Québec. Cela a un effet de cascade en complexifiant l'évaluation des besoins réels, puis la capacité de planifier et de déployer des solutions aux enjeux observés sur le territoire, tels que les mesures d'aide à l'emploi, d'accès à un logement et bien d'autres.

Il importe enfin que des efforts et ressources additionnelles, sans égard au statut, soient rendus disponibles par le gouvernement du Québec, pour que les conditions gagnantes soient réunies pour prendre soin des personnes immigrantes et permettre leur accueil et leur intégration dans les milieux de vie et de valoriser leur contribution remarquable à la société québécoise.

RECOMMANDATION 1 : Adopter le scénario ambitieux visant l'augmentation graduelle des cibles totales pour atteindre 60 000 admissions en 2027 et visant l'admission en continu des travailleurs temporaires et des étudiants internationaux diplômés du Québec qui déposent une demande de résidence permanente à la suite de l'obtention d'un Certificat de sélection du Québec (CSQ), du Programme de l'expérience québécoise (PEQ).

- Augmenter les cibles d'immigration économique et celles pour des motifs humanitaires de façon proportionnelle et ne pas fixer de cibles pour la catégorie du regroupement et la réunification familiale.
- Recenser, publier et considérer les personnes à statut temporaire, demandeuses d'asile et les personnes à statut précaire dans cette démarche de planification afin d'avoir un portrait précis de l'immigration au Québec et de pouvoir déployer les ressources suffisantes à leur accueil et à leur intégration adéquate, sans égard à leur statut.
- Accélérer les processus administratifs relatifs aux responsabilités du Québec et travailler activement avec le gouvernement fédéral pour faciliter le regroupement et la réunification familiale.

5. L'Effet métropole

Montréal constitue la principale porte d'entrée pour l'immigration au Québec. En 2022, la métropole a reçu près de 59,7 %²⁴ des personnes immigrantes arrivées au Québec. Pour certaines catégories d'immigration, cette proportion est plus importante. À titre d'exemple, le Québec a accueilli plus de 65 % des demandeurs d'asile arrivés au Canada. On estime que la majorité d'entre eux a décidé de s'établir dans le Grand Montréal en 2022.

La métropole attire les immigrants de partout dans le monde grâce, entre autres, à ses infrastructures et sièges sociaux, ses établissements d'enseignement supérieur et à sa diversité ethnoculturelle importante.

²³ MIFI, 27 février 2023,

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/acces-information/demandes-acces/2023/24333.pdf>

²⁴ Institut de la statistique du Québec, *Migrations internationales et interprovinciales, régions administratives, Québec, 2001-2022*, https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/709#tri_tertr=00&tri_annee=42127

Malgré la présence de ressources et d'opportunités variées, les personnes immigrantes se retrouvent dans une plus grande proportion que les personnes nées au Québec en situation de vulnérabilité. La Ville travaille activement à combattre ces disparités.

Une métropole inclusive

- Une personne montréalaise sur deux est née à l'étranger ou a un parent né à l'étranger.²⁵
- En 2021, le Québec comptait 1 210 600 personnes immigrantes et 576 125 d'entre elles résidaient dans la Ville de Montréal.²⁶
- La Ville de Montréal accueille la majorité des résidents non permanents (129 785 personnes) qui viennent s'établir au Québec.²⁷

Des défis particuliers

- Plus de 40 % de la pauvreté du Québec se trouve à Montréal.² Le taux de pauvreté dans l'agglomération frôle d'ailleurs le double de ce qui est observable dans la province.
- Le taux de chômage des immigrants récents a connu une importante baisse ces dernières années.²⁸ Néanmoins, en 2021, malgré un contexte de plein emploi et de pénurie de main-d'œuvre, il demeure supérieur à celui de la population née au Québec. Pour les immigrants arrivés depuis moins de cinq ans, il est de 12,4 % contre 5,4 % pour les personnes nées au Québec.²⁹
- Les réfugiés, pris en charge par l'État ou non, demeurent les personnes les plus vulnérables. Un an après leur admission, ils disposent d'un revenu d'emploi médian de 14 400 \$ en comparaison à 36 000 \$ pour les personnes immigrantes économiques.³⁰
- Montréal comptait 79 325 personnes revendicatrices du statut de réfugié, en 2021, sur son territoire³¹. Il s'agit du nombre le plus important dans tout le Québec. À cela s'ajoutent les personnes arrivées de façon régulière et irrégulière en 2022 et 2023. Ces dernières n'ont pas toutes bénéficié des services d'accompagnement du gouvernement provincial (PRAIDA).
- 42,1 % des personnes racisées qui sont migrantes à statut précaire (résidence non permanente) sont en situation de pauvreté. Ce nombre est beaucoup plus élevé que chez les personnes migrantes à statut précaire qui sont blanches (31,4 %) et les personnes racisées non immigrantes (7,8 %) ou immigrantes reçues (10,9 %)^{32 et 33}.

Les femmes : une population vulnérable

- Le taux de chômage est plus élevé chez les femmes immigrées depuis 1 à 5 ans. Il se situe à 15,9 % en 2021, contre 4,8 % pour les femmes nées au Québec.³⁴
- Dans l'agglomération de Montréal, des 104 695 femmes à faible revenu, 48,4 % étaient racisées.³⁵

²⁵ Environ 42 % des Montréalais et des Montréalaises qui sont nés à l'étrangers et 21 % dont le parent est né à l'étranger.

²⁶ Statistiques Canada, données du recensement de 2021, commande personnalisée.

²⁷ Statistique Canada, Profil du recensement, Recensement de la population de 2021, Tableau de profil, <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&SearchText=montreal&DGUIDlist=2021A00052466023&GENDERlist=1.2.3&STATISTIClist=1&HEADERlist=0>

²⁸ CMM, *Perspective Grand Montréal, L'immigration internationale: principal facteur d'accroissement démographique dans le grand Montréal*, https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2019/05/38_Perspective.pdf

²⁹ Institut de la statistique du Québec, *Le bilan démographique du Québec. Édition 2022*, Québec, ISQ, 2022, p.44.

³⁰ Statistiques Canada, données du recensement 2021, agglomération de Montréal, commande personnalisée

³¹ *Ibid*

³² Institut de la statistique du Québec, *Le bilan démographique du Québec. Édition 2022*, Québec, ISQ, 2022, <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bilan-demographique-quebec-edition-2022.pdf>

³³ *Ibid*

³⁴ *Ibid*

³⁵ *Ibid*

Les villes sont en première ligne lorsqu'il est question de l'accueil et de l'intégration des personnes immigrantes. À titre de gouvernement de proximité, Montréal joue un rôle prépondérant pour soutenir ces personnes. La Ville est sollicitée à tous les paliers d'intervention (local, régional, provincial et fédéral) pour son expertise et son leadership. De plus, Montréal est un partenaire clé lorsque des situations urgentes surviennent qu'elles soient migratoires, climatiques ou, par exemple, sanitaires. Ces phénomènes surviennent alors que **l'on observe un glissement progressif de certaines responsabilités et dépenses, du gouvernement du Québec vers le milieu municipal, sans faire suivre les sommes conséquentes pour y faire face.**

5.1 Le leadership et l'expertise unique de Montréal en matière d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes

En septembre 2021, la Ville de Montréal adoptait le [Plan solidarité, équité et diversité 2021-2025](#) (Plan SEI), un premier plan d'action intégré de la Ville en matière de développement social. Ce dernier s'inscrit en cohérence avec la démarche Montréal 2030 et la [planification stratégique de la Ville](#), qui se décline tant à l'échelle de l'humain que des quartiers et de la métropole.

En outre, la Ville de Montréal a mis en place en 2016, le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM)³⁶. Responsable de créer les conditions permettant d'accélérer les processus d'intégration socio-économique des personnes nouvellement arrivées et d'assurer l'inclusion des immigrantes et des immigrants racisés, il agit en partenariat avec une multitude d'acteurs.

Il importe de souligner qu'en 2021, la Ville a investi 25 % de plus que la contribution prévue à l'Entente conclue avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) pour assurer l'accueil, l'intégration et l'inclusion des personnes immigrantes.³⁷ À cela, s'ajoutent des sommes visant la lutte contre la pauvreté et à l'exclusion sociale.

³⁶ Ville de Montréal, Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM).

³⁷ Ville de Montréal, *Guide de présentation du programme 2022-2023*, Programme Médiations culturelles MTL https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/guide_mediations_culturelles_mtl_2022-2023_vf_18_novembre_1044.pdf

- La **Station nouveau départ** est un projet novateur initié par la Ville qui sera déployé en 2024 grâce à la collaboration du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal. Elle permettra de proposer une offre de services publics intégrée et simplifiée pour les personnes arrivées au Canada depuis moins d'un an. La Ville y présentera ses services (culture, bibliothèques, habitation, sports et loisirs) de même que Services Québec et le MIFI. Cette démarche vise à faciliter et accélérer le processus d'intégration des nouvelles et des nouveaux arrivants à Montréal.
- Les **réseaux des bibliothèques et des maisons de la culture** de la Ville permettent, grâce à une offre gratuite ainsi que de nombreux projets et services de proximité destinés aux nouveaux arrivants, un accès à la culture, à l'information et au loisir. Les agents de liaison en bibliothèques planifient une offre de services destinés à des groupes cibles, dont les personnes vulnérables et immigrantes. Ils rejoignent annuellement 10 000 participants³⁸ alors que les projets de médiation des maisons de la culture, pour leur part, rejoignent annuellement 30 000 personnes³⁹.
- Divers **programmes d'accessibilité à la culture** (médiation, loisir culturel, patrimoine, etc.) soutiennent des projets inclusifs développés par des artistes et organismes culturels permettant de rejoindre certains groupes ciblés, dont les populations immigrantes et en processus de francisation. En 2021-2023, 26 projets en loisir culturel, 16 projets en médiation culturelle et 12 projets en patrimoine soutenus s'adressaient spécifiquement à ces personnes et visaient à favoriser leur inclusion et intégration.

³⁸ Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), *Accueil des nouveaux arrivants dans les bibliothèques publiques québécoises*, Guide à l'intention du personnel, 2020, <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4077850>

³⁹ Service de la culture Ville de Montréal, *Programme Médiations culturelles MTL, Guide de présentation du programme 2022-2023*, https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/guide_mediations_culturelles_mtl_2022-2023_vf_18_novembre_1044.pdf

- Plus de 46 % des Montréalaises et des Montréalais nés à l'étranger, admis entre 1980 et 2021, et résidant dans l'agglomération de Montréal, ont été admis dans la catégorie de l'immigration économique. Cette proportion s'élève à 58 % pour l'immigration récente (2016-2021)⁴⁰.
- Près de 46 % des personnes immigrantes de 25 à 64 ans, recensées à Montréal en 2021, détiennent un diplôme d'études universitaires (baccalauréat ou grade supérieur) et cette proportion s'élève à plus de 61 % pour la population immigrée récemment. Dans le reste du Québec, ces proportions sont significativement moins élevées (respectivement à 31 % et à 42 %).
- Selon les données publiées par Statistique Canada, le nombre de postes vacants dans les entreprises de l'agglomération de Montréal s'élève à 62 475 au 1^{er} trimestre de 2023⁴¹.
- L'agglomération de Montréal regroupe ainsi 32 % des postes vacants dénombrés au Québec au 1^{er} trimestre 2023.^{42 et 43}
- Le manque de main-d'œuvre touche tous les secteurs d'activités^{44 et 45}.
- À noter que le salaire moyen offert pour les postes vacants à Montréal s'élève à 26,40 \$ comparativement à 23,82 \$ en moyenne dans les autres régions du Québec.⁴⁶
- Plus de 36 % des personnes Montréalaises qui occupent un emploi sont immigrantes, alors que leur poids démographique dans la population de Montréal est de 33 %.
- Plusieurs acteurs du milieu économique se prononcent en faveur d'un seuil d'immigration rehaussé.⁴⁷

⁴⁰ Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.

⁴¹ Postes vacants, employés salariés, taux de postes vacants et moyenne du salaire offert selon les provinces et territoires, données trimestrielles non désaisonnalisées, Statistique Canada. [Tableau 14-10-0325-01](#)

⁴² ISQ, *Les postes vacants au Québec par trimestre*, 22 juin 2023, <https://statistique.quebec.ca/fr/document/postes-vacants-au-quebec/publication/postes-vacants-au-quebec-par-trimestre#region>

⁴³ Direction de l'analyse et de l'information sur le marché du travail. *Bulletin des postes vacants au Québec - Premier trimestre de 2023*, https://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/pdf/Publications/00_imt_Postes-Vacants-2023-T1.pdf

⁴⁴ Détail Québec, *Diagnostic sectoriel de la main-d'oeuvre du commerce de détail au Québec 2020-2023*, <https://detail.quebec.com/wp-content/uploads/2020/12/06-Montreal.pdf>

⁴⁵ Techno Compétences, *Diagnostic sectoriel 2021-2024, Portrait de la main-d'oeuvre dans le secteur des technologies de l'information et des communications (TIC) au Québec*, https://www.technocompetences.qc.ca/wp-content/uploads/2021/06/TC_Diagnostic-Sectoriel_Page_Portrait-geographique.pdf

⁴⁶ Statistique Canada, *Enquête sur les postes vacants et les salaires, fichier de partage*. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec. ISQ, [Nombre de postes vacants, taux de postes vacants et taux horaire moyen des postes vacants, données trimestrielles non désaisonnalisées, régions administratives et ensemble du Québec](#), 22 juin 2023.

⁴⁷ Radio-Canada, *Desjardins plaide en faveur de nouvelles hausses de l'immigration*, 17 juillet 2023, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1996757/desjardins-immigration-seuils-migrants>

5.2 L'Entente entre la Ville et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

Depuis plusieurs années, la Ville de Montréal bénéficie du soutien financier du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). Ce soutien lui est accordé à travers une entente administrative triennale d'un montant de 4 M\$/an, conclue dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC)⁴⁸. Bien que la Ville de Montréal accueille 59,7 % de l'immigration du Québec⁴⁹ ainsi qu'une proportion croissante de personnes avec un statut précaire qui nécessitent un accompagnement accru faute d'accès à plusieurs services gouvernementaux, cette entente est plafonnée depuis 2018. La mise en place d'un cadre fiscal qui tienne pleinement compte de la spécificité montréalaise en matière d'immigration apparaît comme étant essentiel. Une entente d'une durée de cinq ans pourrait grandement contribuer à l'amélioration de la performance en matière d'élaboration et de déploiement des projets et des initiatives propulsant le changement essentiel derrière la raison d'être du PAC, celui de l'édification de collectivités plus accueillantes et inclusives. La durée actuelle de trois ans ne permet pas d'atteindre le plein potentiel des projets, tant ceux portés par la Ville que les projets financés dans le cadre des programmes.

Pour la Ville de Montréal, cette entente-cadre est un levier prioritaire pour consolider l'offre de services sur le terrain, au sein des quartiers où résident majoritairement des personnes immigrantes. Si le PAC ne permet pas de fournir des services directs d'intégration aux personnes immigrantes (objet du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI)), des services de francisation (objet du Programme d'intégration linguistique pour les immigrants (PILI)) ou encore des services aux entreprises (mission de Services Québec), **la Ville de Montréal estime néanmoins que la portée de son action et de ses interventions dans le cadre du PAC pourrait être élargie, notamment pour comprendre une gestion complète et exclusive des fonds du PAC sur son territoire**⁵⁰.

La Ville souhaite donc réaffirmer le leadership et l'expertise unique de Montréal en matière d'immigration. En conséquence, Montréal demande au **ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration d'établir une nouvelle entente bonifiée de cinq ans qui accordera une plus grande autonomie et de la flexibilité pour la gestion des fonds à la métropole, en fonction de ses réalités particulières**. En effet, la considération de son statut particulier de métropole et de ses besoins doit se refléter dans toutes les lois, règlements, programmes, politiques, soutien ou ententes qui la concerne. La Ville doit pouvoir compter sur des ressources financières cohérentes avec l'ampleur des responsabilités qui lui sont réellement dévolues pour jouer pleinement son rôle de métropole, avoir des impacts sur le long terme et agir de façon structurante.

⁴⁸ Ce programme vise à contribuer à l'édification de collectivités plus accueillantes et inclusives pour les personnes immigrantes et les minorités ethnoculturelles afin d'augmenter leur contribution à la vitalité.

⁴⁹ Institut de la statistique du Québec, *Migrations internationales et interprovinciales, régions administratives, Québec, 2001-2022*, https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/709#tri_tertr=00&tri_annee=42127

⁵⁰ La Ville de Montréal dispose d'une clause spécifique confirmant son rôle en matière d'intégration des personnes immigrantes, tel que précisé dans le document de présentation du PAC 2021-2024 : « *De ce fait, dans les limites prévues par la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec (LQ, 2017, chapitre 16) et conformément aux orientations et aux politiques du gouvernement du Québec en matière d'immigration, la Ville de Montréal contribue, par son offre de services d'accompagnement des personnes immigrantes sur son territoire, à leur pleine participation, en français, à la vie collective de la métropole ainsi qu'à la consolidation de relations interculturelles harmonieuses.* ».

RECOMMANDATION 2 : Réaffirmer le leadership de la Ville de Montréal en matière d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants.

- Réaffirmer le leadership et l'expertise unique de Montréal en matière d'immigration et prendre en considération son statut particulier de métropole et ses besoins dans toutes les lois, règlements, programmes, politiques ou ententes qui la concerne.
- Mettre en place un cadre fiscal qui tienne pleinement compte de la spécificité montréalaise en matière d'immigration (Effet métropole).
- Établir une nouvelle entente bonifiée de cinq ans entre la Ville de Montréal et le Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration qui permettra d'accorder une plus grande autonomie et de la flexibilité pour la gestion des fonds en fonction des réalités particulières de la métropole.

- Dans le cadre de l'Entente MIFI-Ville 2018-2021, le **sondage Écho publié par la Ville de Montréal en 2020**⁵¹ a permis de rejoindre 2500 Montréalaises et Montréalais dont plus de 1 250 personnes immigrantes. Les résultats ont permis de combler des lacunes importantes en termes de données récentes décrivant la situation des personnes immigrantes montréalaises et d'affiner la compréhension des principaux enjeux touchant cette population afin de mettre en place des mesures permettant de mieux la soutenir. De nouveaux résultats récents devraient être disponibles à la fin de 2023.
- Dans le cadre de l'Entente MIFI-Ville 2018-2021, la Ville de Montréal a lancé **l'initiative Montréal inclusive au travail**. Les personnes immigrantes rencontrent encore des défis en matière d'intégration professionnelle. L'objectif est d'encourager l'intégration économique des personnes immigrantes, en favoriser un accès juste et égal à des emplois à la hauteur des compétences des candidats. Le projet comporte trois phases :
 - **Éveiller** : Sensibiliser le grand public aux réalités de l'intégration professionnelle des personnes immigrantes.
 - **Engager** : Encourager l'accueil et l'intégration professionnelle des personnes immigrantes et en faire une priorité auprès des leaders de la communauté d'affaires et des grands employeurs.
 - **Outiller** : Fournir aux gestionnaires et aux recruteurs des outils et des statistiques qui leur seront utiles dans le processus d'intégration professionnelle des personnes immigrantes.
- Dans le cadre de l'Entente MIFI-Ville 2018-2021, la Ville de Montréal a lancé **l'initiative Territoires d'inclusion prioritaires** afin de donner une impulsion locale par le développement de six territoires regroupant huit arrondissements de Montréal, au sein desquels sont installés 62 % des nouveaux arrivants. En visant l'inclusion et l'intégration des personnes immigrantes, ce programme vient bonifier l'intervention auprès de groupes marginalisés ainsi qu'au sein de la société en général en permettant d'agir au niveau du rapprochement interculturel et de la prévention de la discrimination. Des conseillères et conseillers en partenariat territorial assurent un accompagnement de proximité et permettent à la Ville de Montréal de disposer d'une expertise plus fine et d'une source d'intelligence d'affaires utile pour renseigner la prise de décision et améliorer l'impact de ses politiques et de ses programmes en matière d'inclusion et d'intégration. Un soutien financier de 3,9 M \$ est octroyé pour des projets structurants locaux et des services mutualisés. Un appel à projets offre, pour 2021-2024, un financement de 3,3 millions de dollars pour des projets structurants qui visent à soutenir des initiatives locales dans ces six territoires.

⁵¹ IRIPI (en partenariat avec la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec), [Baromètre Écho 2020 de la Ville de Montréal sur l'inclusion des personnes immigrantes - Regard intersectionnel \(ADS+\) des priorités et des besoins liés aux compétences municipales - Faits saillants du rapport de recherche réalisé dans le cadre du Contrat de Recherche pour le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal \(BINAM\)](#), Ville de Montréal.

6. Montréal, métropole francophone

En tant que métropole francophone des Amériques, Montréal est pleinement engagée et mobilisée pour contribuer au rayonnement de la langue française.⁵² Toutefois, elle vit une réalité linguistique particulière par rapport au reste du Québec. La question de la pérennité et du rayonnement du français demeure une priorité.

Montréal en statistiques

- Lors du recensement de 2021, 93,7 % des Québécoises et des Québécois ont déclaré connaître le français assez bien pour soutenir une conversation dans cette langue.⁵³
- 65,9 % de la population de la région métropolitaine de recensement de Montréal utilise le français comme langue parlée le plus fréquemment à la maison.⁵⁴
- Il est possible de constater un léger recul de la connaissance du français (51,8 % en 2011 comparativement à 47,3 % en 2021), mais ce recul serait davantage attribuable à la population née au Québec, dont la proportion de personnes pour qui la langue maternelle est le français a diminué (de 87,6 % en 2011 à 85,4 % en 2021).⁵⁵
- Simultanément la proportion de la population immigrante dont la langue maternelle est français a augmenté (17,8 % en 2011 comparativement à 21,2 % en 2021).
- Cette situation est similaire pour les personnes résidentes non permanentes (en 2011, 30,8 % et en 2021, 32,7 %).⁵⁶
- En contrepartie, le pourcentage de la population immigrante parlant anglais a diminué (de 7,4 % en 2011 à 6,4 % en 2021 et même chose pour les personnes résidentes non permanentes passant de 10,7 % en 2011 à 7,2 % en 2021).
- À Montréal, 63 % des adultes apprenants (21 901) ont participé à un cours de français entre avril 2021 et mars 2022 (excluant la francisation en ligne). Un taux parmi les plus élevés au Québec.⁵⁷

La Ville considère que l'immigration, en tant que principal vecteur de la croissance démographique, est susceptible de contribuer également à la vitalité du français. **Pour ce faire, elle doit permettre et encourager une sélection de personnes immigrantes majoritairement francophones, francotropes ou francophiles, et ce, nonobstant leur pays d'origine.** Ces actions sont d'autant plus importantes que le gouvernement fédéral mise lui aussi sur l'immigration francophone pour contrer l'érosion du poids démographique des francophones en situation minoritaire, c'est-à-dire hors Québec.⁵⁸

⁵² Gouvernement du Québec, *Ensemble, nous sommes le Québec, Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion*, 2016.

⁵³ Office québécois de la langue française, Feuillet d'information, Caractéristiques linguistiques de la population du Québec en 2021, http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/sociolinguistique/2022/Feuillet_Car-ling-pop-Quebec-2021.pdf

⁵⁴ *Ibid*

⁵⁵ Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, *Consultation publique 2023. La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027*, Recueil de statistiques sur l'immigration au Québec, https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/plan-immigration/BRO_RecueilStat_Planification_Immigration.pdf

⁵⁶ *Ibid*

⁵⁷ *Ibid*

⁵⁸ Radio-Canada, *Langues officielles : un plan quinquennal de 4,1 milliards de dollars axé sur le français*, 26 avril 2023, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1974410/canada-protection-promotion-langue-officielle-petitpas-taylor-plan-action>

Dans le cadre de l'Entente avec le ministère de la Langue française (MLF) :

- Au MEM - Centre des Mémoires montréalaises, le projet **Des racines pour grandir** offre un jumelage entre deux classes d'accueil et deux classes de régulier. Au cours de l'année 2022-2023, 80 élèves ont été rejoints et en 2023-2024, l'objectif est de rejoindre 200 élèves;
- Le projet **Marquage** dont l'objectif est de faire rayonner le français auprès des personnes allophones dans l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension et de les accompagner dans l'apprentissage de la langue;
- **Le MC challenge 12-17 de Montréal** a permis de présenter une compétition de rap francophone présentée dans les Maisons de la culture qui vise une valorisation du français auprès des jeunes de 12 à 17 ans;
- Les **Bibliothèques de Montréal** ont déployé une offre de services en soutien à la francisation par l'entremise d'activités de médiation favorisant le développement de relations interculturelles, dans un contexte informel et non didactique.

La Ville de Montréal salue les investissements de 218 M\$ consacrés par le gouvernement du Québec en 2023 pour la francisation. La Ville espère que la mise en place du portail *Francisation Québec*, un guichet unique destiné à faciliter l'accès aux services d'apprentissage du français, permettra d'harmoniser la qualité des services offerts et d'en faciliter l'accès, et ce, pour l'ensemble de la population montréalaise susceptible de bénéficier de ces cours.⁵⁹ **La Ville souhaite que cette nouvelle offre de services soit l'occasion de remédier à des obstacles importants qui persistent et entravent l'accès aux services de francisation.** Mentionnons notamment la disponibilité des cours (temps partiel et temps plein) et la fracture numérique qui touche plusieurs ménages, les indemnités insuffisantes (sous le salaire minimum) prévues pour les personnes immigrantes inscrites au cours de francisation à temps plein⁶⁰ ou encore l'accès aux services de garde subventionnés qui facilitent la conciliation francisation et vie active. De plus, ces allocations et incitatifs ne sont pas admissibles à tous les statuts d'immigration, comme les personnes demandeuses d'asile. Enfin, dans la perspective où un nombre croissant de travailleurs qualifiés seront appelés à venir s'établir au Québec, il est pertinent d'**encourager et de soutenir les initiatives de francisation en milieu de travail et pour se faire d'outiller et d'accompagner les employeurs.**

La Ville de Montréal salue également le soutien financier du gouvernement du Québec par la signature de nouvelles ententes avec le ministère de la Langue française pour la valorisation et la promotion de la langue française dans la communauté montréalaise à travers des activités des domaines du sport, de l'économie et de la culture, ainsi que la reconduction pour une troisième année de l'appel à projets *Fous du français*, coordonné par l'Union des municipalités du Québec, qui promeut et valorise la langue française dans les municipalités.

⁵⁹ Radio-Canada, *Francisation Québec voit le jour pour élargir l'accès aux cours de français*,

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1982831/francisation-quebec-annonce-christine-frechette-roberge-elargit-clientele>

⁶⁰ ÉMULCQ, *Francisation, le cours de français du gouvernement du Québec*,

<https://coursdefrancais.ca/francisation/#:~:text=Depuis%20le%201er%20juillet,28%20%24%20par%20jour%20de%20formation>

Notons que la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, adoptée à l'Assemblée nationale le 24 mai 2022, a engendré un certain nombre de modifications, en créant notamment le nouveau ministère de la Langue française. Bien que certaines exceptions soient en vigueur pour l'accueil des personnes immigrantes durant les six premiers mois⁶¹ en ce qui a trait notamment aux communications relatives à la santé ou la sécurité, des enjeux importants demeurent. La maîtrise du français peut être un processus long et complexe pour beaucoup de personnes immigrantes. Le gouvernement doit être sensible à cette situation et assurer la disponibilité des services de traduction. Pensons par exemple à l'accès gratuit et flexible à de l'interprétariat pour les services gouvernementaux, institutionnels, mais également pour le milieu communautaire ou encore de prévoir des communications en plusieurs langues lors de situations impliquant la santé publique, l'intégration des enfants à l'école ou la promotion de l'offre de cours de francisation.

RECOMMANDATION 3 : Mettre en place des actions concrètes permettant de créer les conditions gagnantes pour assurer un rayonnement et une prépondérance du français à Montréal.

- Sélectionner des personnes immigrantes majoritairement francophones, francotropes ou francophiles, nonobstant leur pays d'origine.
- Faire de l'apprentissage du français une priorité et assurer la disponibilité d'une offre de services accessible.
- Assurer l'accès universel à la nouvelle plateforme d'inscription en ligne Francisation Québec.
- Soutenir les initiatives de francisation en milieu de travail.
- Faire de la culture un vecteur de valorisation et d'apprentissage du français.

⁶¹ Gouvernement du Québec, *Programme d'intégration linguistique pour les immigrants 2022-2023*, https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/francisation/MIFI/formulaires/NOR_PILI_2022-2023.pdf

7. La coordination et l'accès aux services : Une condition gagnante pour prendre soin des personnes immigrantes

Le gouvernement du Québec entend favoriser une immigration francophone, répondant aux besoins du marché du travail et planifiée. L'immigration planifiée comprend l'immigration économique, qui occupe une place prépondérante, le regroupement familial ainsi que les personnes réfugiées ou en situation semblable, sélectionnées à l'étranger et reconnues sur place. Dans une infime mesure, le gouvernement chiffre également des personnes immigrantes admises pour des motifs humanitaires sous le libellé « autres immigrants ». Tout en réitérant que la répartition des seuils comporte en soi des enjeux, il faut également mentionner que les personnes immigrantes font face à de nombreux obstacles dans leur parcours d'intégration.

Bien qu'un panier de services important existe pour les personnes immigrantes détenant un certificat de sélection du Québec (CSQ), l'accès peut être difficile, et ce, pour différentes raisons (la langue, la connaissance du milieu, des ressources et des processus, etc.). Cet accès demeure un élément clé pour une intégration réussie des personnes immigrantes.

Plusieurs exemples permettent d'illustrer ces défis. L'accès à un logement salubre et adéquat sans discrimination ou conditions abusives et la connaissance des droits des locataires demeurent des préoccupations actuelles, et ce, d'autant plus dans un contexte de crise du logement. Les personnes immigrantes n'ont pas toujours de références, d'historique de crédit ou de revenus lors de leur arrivée. Elles se trouvent à l'intersection de plusieurs facteurs de discriminations et doivent pouvoir compter sur un écosystème et des informations facilement disponibles pour les soutenir dans leurs démarches.

Notons également les enjeux relatifs aux listes d'attente et à l'offre de cours de francisation, parfois insuffisante, qui vient ralentir le processus d'intégration des nouveaux arrivants.

Enfin, la recherche d'un emploi équivalent à celui occupé dans le pays d'origine est encore aujourd'hui complexe. Des organismes financés par le gouvernement du Québec offrent aux populations admissibles des services en emploi. Cependant, ces programmes visent souvent un placement à court terme, ce qui ne correspond pas toujours au souhait de décrocher un emploi à la hauteur des talents et des compétences des personnes immigrantes. La reconnaissance des diplômes demeure complexe. De plus, des efforts de sensibilisation et de diffusion d'information quant aux incitatifs et leviers pour l'embauche des personnes immigrantes au sein des entreprises s'avèrent encore aujourd'hui essentiels. S'attaquer concrètement aux biais et aux discriminations en milieu de travail est essentiel pour favoriser le maintien et la progression en emploi.

Le gouvernement du Québec doit s'assurer que les services soient disponibles et que l'information à propos de ceux-ci soit facilement et rapidement accessible aux personnes nouvellement arrivées.

8. Montréal, une métropole solidaire et engagée (humanitaire)

Ces dernières années, la Ville de Montréal s'est positionnée en faveur d'un accueil solidaire, inclusif et engagé de toutes personnes migrantes, sans égard à leur statut d'immigration. Reconnaisant l'apport de toutes les personnes migrantes, la Ville souhaite s'engager à la hauteur de ses compétences et de ses capacités, à accueillir et desservir le plus dignement possible l'ensemble des personnes résidant sur son territoire, et ce, de façon sécuritaire et équitable.

En tant que métropole, Montréal est aux premières loges pour constater les défis qu'engendrent non seulement les mouvements migratoires non planifiés, mais également les enjeux liés à la complexité des démarches d'immigration qui peuvent mener un grand nombre de personnes migrantes dans une situation de précarité, d'irrégularité et de détresse.

Des actions concrètes peuvent être posées afin de faciliter le travail d'accompagnement des institutions et des organismes communautaires qui interviennent auprès des personnes migrantes, plus particulièrement celles à statut précaire et sans statut d'immigration.

En cohérence avec la requête de rendre accessibles les services gouvernementaux à l'ensemble des personnes immigrantes, **la Ville demande au gouvernement du Québec de rendre admissibles les personnes demandeuses d'asile aux services du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI) du MIFI**. Il importe de reconnaître l'apport de l'ensemble des partenaires communautaires à l'intégration des personnes et des familles immigrantes, en assurant la disponibilité de financement pour ces groupes et en mobilisant l'ensemble des ministères concernés (famille, solidarité sociale, etc.).

Montréal souhaite faire partie de la solution et bénéficier d'une plus grande ouverture du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral quant à la collaboration et à la coordination dans l'accueil de ces personnes, particulièrement les personnes revendiquant le statut de réfugié.

Malgré la décision des gouvernements canadiens et américains de revoir l'Entente sur les tiers pays sûrs, le nombre total de demandeurs d'asile arrivant au Québec demeure élevé, atteignant les seuils observés au plus fort de la crise de 2022. Cette expérience passée a démontré l'importance d'une bonne communication et d'une bonne coordination pour l'accueil des personnes demandeuses d'asile. Les travaux en ce sens doivent se poursuivre et permettre d'assurer l'uniformisation des services d'accompagnement et d'orientation dans l'ensemble des sites d'hébergement temporaire.

8.1 Personnes migrantes sans statut

Selon une publication d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), il y aurait jusqu'à 500 000 personnes migrantes sans statut au Canada⁶². La majorité de cette population résiderait et travaillerait dans les grandes villes, notamment à Toronto, Vancouver et à Montréal, où on estime qu'il y aurait environ 50 000 personnes sans statut⁶³. Les dynamiques qui font en sorte qu'une personne migrante se retrouve sans statut sont multiples et complexes. Aussi, plus il y a de personnes détenant un statut temporaire ou précaire, plus il y a de risques que ces personnes se retrouvent dans l'irrégularité. Il importe donc d'assurer des délais raisonnables pour l'octroi, la prolongation et le renouvellement des statuts, pour lesquels le Québec joue un rôle, et mettre à disposition des moyens pour faciliter la compréhension des démarches, notamment celles de régularisation de statut. Afin d'améliorer les conditions de vie et de reconnaître l'apport invisible, mais réel des personnes sans statut au fonctionnement de nos services et à l'économie du Québec, **Montréal souhaite ardemment que le gouvernement du Québec adhère au programme de régularisation qui sera annoncé prochainement par le ministre de l'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).**

⁶² Gouvernement du Canada. *CIMM – Populations sans papiers* – 3 mars 2022, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/transparence/comites/cimm-03-mars-2022/populations-sans-papiers.html>

⁶³ Ligue des droits et libertés - *Participation des migrant-e-s sans statut dans l'espace public*, Idil Atak, professeure agrégée, Département de criminologie, Université Ryerson, Toronto, <https://liquesdroits.ca/participation-des-migrant-e-s-sans-statut-a-lespace-public/>

- Fondée sur le principe d'inclusion, **la Politique d'accès aux services municipaux sans peur**^{64 et 65} vise à permettre à chaque résidente et résident de Montréal de pouvoir bénéficier des services municipaux, d'obtenir divers services gratuits et confidentiels, quel que soit son statut d'immigration, et ce, sans crainte d'être dénoncé aux autorités. À ce jour, ce sont près de 2700 cartes d'accès qui ont été émises.
- En février 2021, le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté à l'unanimité une motion pressant le gouvernement fédéral et provincial de régulariser les personnes sans statut légal dans la métropole et d'assurer leur accès aux mêmes services et aux mêmes ressources que l'ensemble de la population canadienne.⁶⁶
- En mars 2023, le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté une déclaration pour un accueil digne des personnes demandeuses d'asile et a réaffirmé l'importance d'instaurer un programme de régularisation de statut pour toutes et tous.^{67 et 68}
- La Ville de Montréal soutient la réalisation de 4 projets destinés spécifiquement aux personnes migrantes à statut précaire et sans statut d'immigration pour un total d'environ 475 000 \$ annuellement.

RECOMMANDATION 4 : Renforcer l'engagement humanitaire du Québec en garantissant des conditions de résidence qui permettent la pleine reconnaissance et l'épanouissement des personnes migrantes à statut précaire et sans statut d'immigration.

- Donner accès aux personnes immigrantes présentes sur le territoire au programme de régularisation du gouvernement fédéral.
- Assurer la régularisation du statut des jeunes ayant complété leurs études au Québec ainsi que les travailleuses et les travailleurs qui se trouvent actuellement en emploi.
- Rendre admissibles les personnes demandeuses d'asile aux services du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI) du MIFI.
- Assurer un traitement rapide des demandes de Certificat de sélection du Québec pour les personnes demandeuses d'asile acceptées sur place ainsi que les personnes immigrantes temporaires présentes en sol québécois qui ont une demande de résidence permanente en cours pour des motifs humanitaires.

⁶⁴ Ville de Montréal. *Politique d'accès aux services municipaux sans peur*,

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/INTRA_FR/MEDIA/DOCUMENTS/BINAM_POLITIQUE_ACCES_SANS_PEUR.PDF

⁶⁵ Ville de Montréal. *Une carte d'attestation d'identité et de preuve de résidence*,

<https://montreal.ca/sujets/personnes-sans-statut-ou-statut-precaire#:~:text=L.a%20Politique%20d'acc%C3%A8s%20aux%20d%C3%AAtre%20d%C3%A9nonc%C3%A9%20aux%20autorit%C3%A9s>

⁶⁶ Ville de Montréal, *Assemblée ordinaire du conseil municipal du 22 février 2021, Motion non partisane visant à soutenir la régularisation des personnes sans statut légal vivant sur son territoire*,

https://ville.montreal.qc.ca/documents/Adi_Public/CM/CM_ODJ_ORDJ_2021-02-22_13h00_FR.pdf

⁶⁷ Ville de Montréal. *Déclaration pour un accueil digne et humain des personnes demandeuses d'asile*. Séance du conseil municipal du 20 mars 2023.

⁶⁸ Ville de Montréal. *Les faits saillants du conseil d'arrondissement d'Achutes-Cartierville du 11 avril 2023*,

<https://montreal.ca/actualites/les-faits-saillants-du-conseil-darrondissement-du-11-avril-2023-46787>

8.2 Accès aux services pour les migrants à statut précaire

Les réalités et les parcours migratoires variés des personnes concourent à la complexité de l'intervention et de l'accompagnement nécessaires pour les personnes immigrantes. Cela nécessite en conséquence de la flexibilité et des services de proximité. Selon les statuts, la durée d'établissement ou l'âge des personnes, l'accès aux services et aux ressources peut être compromis ou absent.

Encore aujourd'hui, des personnes migrantes à statut précaire ou sans statut ne sont couvertes ni par le régime d'assurance maladie du Québec, ni par le programme fédéral de santé intérimaire (PFSI). Les personnes vulnérables n'ont d'autres choix que de se tourner vers des organismes comme Médecins du monde pour les soutenir et les orienter lorsque des problématiques de santé surviennent.⁶⁹

Ainsi, bien que le projet de loi n° 83 soit venu corriger l'enjeu de l'absence de la couverture d'assurance maladie pour les enfants nés au Québec de parents n'ayant pas accès à leur statut migratoire, il ne permet toujours pas de couvrir les frais obstétricaux et de grossesse pour la femme qui porte l'enfant à naître. Il compromet de ce fait la santé de la mère et de l'enfant. Cette situation doit être corrigée. La Ville de Montréal appuie les recommandations émises par Médecins du Monde dans son mémoire « Santé sexuelle et reproductive des femmes vivant au Québec – L'urgence d'agir pour garantir le bénéfice des régimes publics d'assurance pour toutes les femmes, peu importe leur statut migratoire ». Il est fait mention de l'importance de garantir à toutes les femmes qui vivent au Québec des services en matière de santé reproductive et sexuelle couverts par les régimes publics d'assurance maladie et d'assurance médicaments ainsi que de tout autre programme et service du gouvernement du Québec.

Cela s'inscrit aussi en cohérence avec la déclaration de Montréal contre la discrimination raciale adoptée en mars 1989, stipulant que la Ville s'engage « à prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre la discrimination basée notamment sur la race, la couleur, la religion et l'origine ethnique ou nationale ». Dans cette lignée, nous espérons ardemment que le ministère de la Santé et des Services sociaux et la Régie de l'assurance maladie du Québec trouveront rapidement une avenue pour que l'ensemble des femmes, sans égard à leur statut d'immigration, puisse accéder aux soins et aux suivis médicaux nécessaires dont elles ont besoin.

Par ailleurs, la Ville de Montréal tient à saluer l'adoption du projet de loi n° 144⁷⁰, en juillet 2018, accordant à des enfants à statut d'immigration précaire, notamment ceux sans statut, le droit d'aller à l'école gratuitement. Toutefois, encore aujourd'hui, il est difficile pour ces jeunes de poursuivre leurs études postsecondaires. À titre d'exemple, les personnes demandeuses d'asile n'ont plus accès à la gratuité scolaire au-delà de 18 ans et doivent payer les frais de scolarité internationaux s'ils demandent un permis d'étude. Il s'agit d'un frein considérable à leur intégration et à leur épanouissement personnel et professionnel.

Rappelons également le manque d'accès au service de garde subventionné qui persiste pour les enfants avec des parents à statuts précaires, notamment les personnes demandeuses d'asile ou sans statut d'immigration. Ce service représente pourtant un filet de sécurité et un

⁶⁹ La Presse, *Projet de loi n° 83 et migrants à statut précaire, Les femmes enceintes oubliées*, 18 juin 2021, <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2021-06-18/projet-de-loi-83-et-migrants-a-statut-precaire/les-femmes-enceintes-oubliees.php>

⁷⁰ Assemblée nationale du Québec, *Projet de loi n° 144*, 9 novembre 2017, https://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_client/lois_et_reglements/LoisAnnuelles/fr/2017/2017C23F.PDF

outil d'intégration et de socialisation en français important pour les tous petits en situation de vulnérabilité, en plus de favoriser l'intégration en emploi et la participation aux cours de francisation des proches.

Afin de favoriser une intégration positive et de prévenir les abus au sein du milieu de travail, l'accès à l'ensemble des personnes migrantes à statut précaire au panier de services du gouvernement du Québec, en matière d'employabilité, dont les personnes demandeuses d'asile, doit être facilité. Il s'agit d'une pratique responsable et gagnante. Ces dernières sont confrontées à plusieurs barrières en matière d'intégration et de maintien en emploi et des besoins importants d'accompagnement sont constatés. Cette situation peut avoir des conséquences pour la santé et la dignité de ces personnes, mais aussi pour la vitalité du marché du travail et de l'économie du Québec⁷¹. En ce sens, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) doit s'assurer de donner accès aux services d'aide en emploi aux personnes demandeuses d'asile, tout en assurant le développement et l'adaptation des modes d'intervention requis.

Enfin, la Ville est fermement engagée à lutter contre le racisme et les discriminations systémiques et s'est fixée, en 2022, [12 engagements pour une ville exempte de racisme et de discriminations](#).

Montréal en action

- Montréal est engagée pour faire de la métropole une ville toujours plus juste et inclusive. La Ville a mis en place, en 2020, le **Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques**⁷². Il a pour objectif de *lutter contre le racisme et les discriminations systémiques et pour se faire de considérer les conditions de vulnérabilités potentielles vécues par les populations racisées, immigrantes ou autochtones*.
- Le MEM - **Centre des mémoires montréalaises** a développé le **projet *Vous faites parties de l'histoire*** qui, depuis plus de 15 ans, permet de rejoindre 20 classes d'accueil (350 élèves) par année, sans parler des milliers de visites en francisation adulte qui ont eu lieu au Centre d'histoire et celles qui auront lieu au MEM, dès son ouverture. Ce projet favorise l'intégration des nouveaux arrivants en leur faisant réaliser leur apport à l'histoire de la ville.

⁷¹ Argumentaire en faveur de l'accès des demandeurs d'asile aux services publics d'emploi, Enjeux identifiés par les membres d'AXTRA et du ROSINI, juillet 2022.

⁷² Ville de Montréal, Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques, <https://montreal.ca/unites/bureau-de-la-commissaire-la-lutte-au-racisme-et-aux-discriminations-systemiques>

RECOMMANDATION 5 : Assurer l'accès à l'ensemble des services gouvernementaux du Québec aux personnes immigrantes, sans égard à leur statut.

- Garantir à toutes les femmes qui vivent au Québec des services en matière de santé reproductive et sexuelle couverts par les régimes publics d'assurance maladie et d'assurance médicaments, sans égard à leur statut.
- Donner accès à l'ensemble des personnes migrantes à statut précaire, aux garderies subventionnées, aux services en emploi et à l'enseignement postsecondaire.
- Soutenir la lutte contre le racisme et les discriminations systémiques au Québec.

9. Le logement : un besoin de base

L'accueil de populations immigrantes qui viennent travailler ou étudier en sol québécois est essentiel à l'économie québécoise et montréalaise en plus de contribuer au dynamisme des institutions d'enseignement postsecondaires. Le manque de logement actuel vient compromettre leur projet d'installation à Montréal, tout comme partout au Québec où la crise du logement s'accroît. Les données récentes, colligées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), témoignent d'un taux d'inoccupation près d'un creux historique moyen de 1,7 % pour la province de Québec.

Le manque d'accès à un logement adéquat et abordable affecte la santé physique et mentale des individus. Pour les personnes immigrantes, cela limite leur capacité à s'intégrer dans leur société d'accueil, à répondre aux autres besoins de base, comme le chauffage, le transport, les soins de santé non couverts et l'alimentation. À contrario, l'habitation peut être un levier majeur pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes lorsqu'elle est abordable et adéquate. Cet état de fait justifie la nécessité, pour chacun des partenaires impliqués dans ce domaine, de redoubler d'efforts pour préserver le parc de logements abordables existants et permettre l'accès à un logement abordable pour l'ensemble des ménages montréalais qu'ils soient issus ou non de l'immigration. Desjardins estime que le Canada devrait construire 100 000 unités de plus chaque année pour compenser les pressions à la hausse sur les prix causées par un nombre plus élevé de résidents permanents au pays.⁷³ Il apparaît nécessaire d'arrimer les seuils d'immigration régionaux à la planification du territoire pour éviter de débalancer l'offre et la demande. Les gouvernements et les villes doivent mieux planifier l'arrivée des nouveaux arrivants et la réponse à leurs besoins de logements en accordant les outils nécessaires aux municipalités pour accélérer le développement sur le territoire. Une incapacité d'offrir suffisamment de logements aux nouveaux arrivants aura des répercussions à long terme sur la disponibilité des logements dans la métropole.

À même ses leviers, la Ville de Montréal investit massivement pour assurer le développement du parc immobilier social et abordable, notamment via son programme décennal d'immobilisations au sein duquel elle prévoit consacrer 600 M\$ pour acquérir des immeubles à des fins de logement social et abordable. Les investissements sans précédent de la Ville démontrent son leadership et doivent servir d'effet levier pour encourager les autres paliers de gouvernement à augmenter leur part de financement dans les responsabilités qui leur incombent. Montréal souhaite collaborer avec les partenaires gouvernementaux, mais aussi avec les organismes et les entreprises du milieu de l'immobilier, du financement et de l'économie sociale pour explorer toutes les opportunités afin de résoudre la crise du logement qui se poursuit et qui complexifie l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes.

La Ville demande l'octroi de financement suffisant, flexible et pérenne pour la réalisation de projets d'habitation au Québec. Au moins 40 % de ces enveloppes financières doivent être réservées pour Montréal afin d'assurer un développement immobilier dynamique et équitable. Cela permettra de contribuer au développement de secteurs stratégiques de la Ville et de créer de nouvelles opportunités de logement social et abordable pour différents profils.

⁷³ Desjardins, Point de vue économique, *Quel est le nombre idéal de nouveaux arrivants au Canada?* Randall Bartlett, 17 juillet 2023, <https://www.desjardins.com/content/dam/pdf/fr/particuliers/epargne-placements/etudes-economiques/canada-immigration-17-juillet-2023.pdf>

- Montréal compte une proportion importante de locataires (près de 65 %) ⁷⁴.
- Sur l'île de Montréal, 71 % des personnes à faible revenu consacrent plus de 30 % de leur revenu au logement. ⁷⁵
- Seulement 4 % des ménages locataires non immigrants vivent dans des logements de taille non convenable alors que cette proportion atteint 18,9 % pour les ménages immigrants, en particulier ceux arrivés récemment (24 %). ⁷⁶

9.1 L'accès à un logement adéquat

Peu importe le statut migratoire et les revenus des ménages immigrants, la barrière de la langue, l'absence d'historique de crédit et/ou de personne garante et la non-connaissance du cadre réglementaire québécois concernant les droits et les responsabilités des locataires et des propriétaires sont susceptibles d'engendrer des situations d'abus (par exemple : exigence de dépôt de garantie, etc.). Par ailleurs, les personnes racisées, qu'elles soient immigrantes ou non, subissent davantage de discrimination dans leur recherche de logement, augmentant les probabilités pour ces ménages d'avoir à se loger dans des conditions qui ne répondent pas à leurs besoins. Plusieurs ménages se retrouvent isolés face à des enjeux de discrimination ou de non-respect de leurs droits en tant que locataire. En ce sens, la Ville encourage le gouvernement à augmenter substantiellement le financement des organismes communautaires qui accompagnent les ménages locataires de manière générale, mais également ceux qui interviennent spécifiquement auprès des ménages immigrants.

9.2 Le logement social transitoire

Avec la crise du logement qui sévit, les locataires à revenu faible ou modeste voient les options d'hébergement répondant à leurs besoins se raréfier toujours davantage et sont plus susceptibles d'occuper des logements inabordables ou insalubres.

La Ville salue le fait que le gouvernement ait récemment élargi les critères d'admissibilité au volet 2 de son nouveau Programme de supplément au loyer Québec (PSLQ). Les ménages montréalais sans logis, accompagnés par le Service de référence de l'Office municipal d'habitation de Montréal, et ce, peu importe leur statut migratoire, peuvent désormais bénéficier d'une subvention PSLQ alors qu'auparavant cette aide financière était réservée aux personnes résidentes permanentes ainsi qu'aux citoyennes et aux citoyens.

⁷⁴ Observatoire Grand Montréal de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), *Portrait de l'habitation dans le grand Montréal*, Mai 2022,

https://observatoire.cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2022/05/CMM_10e_Cahier_metropolitain_web.pdf

⁷⁵ Fondation du Grand Montréal, *Signes vitaux logement, Rapport 2022*,

https://fgmtl.org/wp-content/uploads/2022/11/SignesVitaux_Logement_2022_FR_v8.pdf

⁷⁶ Source Statistique Canada, Recensement de 2021, Commande spéciale.

Cependant, le statut migratoire de plusieurs ménages immigrants vulnérables les rend inadmissibles à un logement HLM ou à un logement subventionné dans les projets de logements communautaires. Or, on constate sur le terrain qu'un nombre grandissant de personnes migrantes, incapables de trouver un logement, fréquentent des refuges pour les personnes en situation d'itinérance, dont l'offre de services n'est pas adaptée à leur réalité. Le développement de logements transitoires subventionnés avec services destinés aux personnes immigrantes en situation de précarité favoriserait leur intégration tout en diminuant la pression sur les ressources et les services spécialisés pour les personnes en situation d'itinérance.

9.3 Les services d'hébergement d'urgence et temporaire avec soutien adapté

La Ville de Montréal constate un manque de services dédiés à de l'hébergement d'urgence et temporaire pour les personnes et les ménages migrants en situation de précarité. Les impacts et les coûts engendrés par ce trou de services aussi bien pour le gouvernement du Québec, pour la Ville de Montréal, que pour l'écosystème des organismes voués à l'accueil et à l'installation des personnes immigrantes, ont été grandement exacerbés lors des derniers événements migratoires, soit l'arrivée des personnes ukrainiennes fuyant la guerre et le nombre d'entrées importantes des personnes demandeuses d'asile sur le territoire depuis 2022. Sans oublier les conséquences désastreuses sur le parcours d'intégration des personnes et des ménages immigrants vulnérables. Des ménages demandeurs d'asile ont été retrouvés sans logement dans des parcs montréalais et des installations de transport.

La Ville cumule une précieuse expertise en matière d'immigration et d'habitation, et peut contribuer à identifier les actions nécessaires pour combler les trous de services et collaborer à la mise en place de ces solutions afin de minimiser les contrecoups sociaux et économiques des événements migratoires futurs. Les investissements du gouvernement du Québec, nécessaires à la mise en œuvre d'un continuum de services en matière d'habitation, permettraient de bonifier l'offre de services existantes et de créer davantage de logements sociaux transitoires ainsi que des espaces d'hébergement temporaire et d'urgence accessibles et adaptés pour ces clientèles.

RECOMMANDATION 6 : Favoriser l'accès à un logement salubre, adéquat et abordable pour toutes les personnes immigrantes, quel que soit leur statut.

- Octroyer un financement suffisant, flexible et pérenne pour accélérer la réalisation de projets d'habitation au Québec, notamment pour répondre aux besoins des populations migrantes. Les montants dédiés à la Métropole doivent atteindre au moins 40 % des enveloppes budgétaires disponibles en habitation.
- Soutenir la réalisation de projets de logements transitoires avec des services adaptés aux personnes immigrantes en situation de précarité.
- Soutenir la bonification et la réalisation de projets d'hébergement d'urgence et temporaire avec des services adaptés aux personnes et aux ménages immigrants en situation de précarité.
- Mettre en place les outils nécessaires à l'arrimage entre les prévisions d'immigration et la planification du développement urbain, notamment en accélérant le développement résidentiel pour permettre de répondre aux besoins en logement des populations migrantes et des résidents actuels.

10. L'apport des personnes immigrantes à la vitalité économique du Québec

L'accès à une main-d'œuvre qualifiée et compétente, répondant aux besoins des divers secteurs d'activités, est un enjeu de développement économique majeur pour la métropole. Sur le plan individuel, l'accès à l'emploi est un facteur déterminant d'intégration sociale. En effet, 46 % des personnes immigrantes soutiennent que l'enjeu qui leur semble le plus important est celui de leur intégration économique.⁷⁷

Rappelons que l'immigration a largement contribué au dynamisme du secteur de l'emploi à Montréal depuis 2010 et que l'économie métropolitaine a été à l'origine de 82 % des emplois créés dans la province de 2010 à 2020.⁷⁸ Malgré tout, Montréal accuse aussi un retard, face aux autres métropoles canadiennes en matière d'intégration en emploi. L'écart du taux de chômage entre les nouveaux arrivants et les personnes nées au Québec, pour Montréal, est de 8,5 %, alors qu'il est de -0,3 % pour Toronto, et de -0,2 % pour Vancouver. Le gouvernement du Québec doit redoubler d'efforts pour encourager l'intégration en emploi des personnes immigrantes et augmenter la capacité d'inclusion des employeurs s'il veut maintenir l'attractivité internationale, la prospérité économique, culturelle et sociale, et la vitalité de sa métropole.

La reconnaissance des diplômes et des expériences acquises à l'étranger constitue encore aujourd'hui un défi important pour bon nombre de personnes nouvelles arrivantes et contribue au phénomène de surqualification des personnes immigrantes en emploi. La métropole souhaite que le gouvernement poursuive ses efforts afin de diminuer les obstacles administratifs à l'insertion économique des immigrants et en travaillant encore plus étroitement avec les ordres professionnels afin que ceux-ci simplifient les processus d'accès au permis de travail dans leur domaine d'expertise.

Montréal en statistiques

- Le taux d'emploi chez les personnes issues de minorités visibles se situe à environ 68,0 %, comparativement à environ 74,9 % chez les personnes non issues de minorités visibles. Un écart de l'ordre de 7 points.⁷⁹
- L'écart entre le taux d'emploi des personnes issues de minorités visibles et celui des personnes n'étant pas issues de minorités visibles est généralement plus prononcé chez les personnes qui ont immigré récemment que chez celles qui se sont établies au Québec il y a plus longtemps. Pour les personnes ayant immigré récemment (2016 à 2021), le taux d'emploi est de 67,3 % pour les personnes racisées et 77,4 % pour les personnes non racisées.⁸⁰
- Par ailleurs, chez les personnes non immigrantes, le taux d'emploi des personnes issues de minorités visibles (78 %) est semblable à celui de celles n'étant pas issues de minorités visibles (77 %).⁸¹

⁷⁷ Ville de Montréal. *Sondage Écho-Le Baromètre*. 2020.

⁷⁸ Capsules 13 du Plan métropolitain de développement économique, https://cmm.qc.ca/wp-content/uploads/2021/06/Capsules_PMDE.pdf

⁷⁹ Institut de la statistique du Québec, *Portrait des personnes issues de minorités visibles sur le marché du travail au Québec en 2021 – Un aperçu*, ISQ, 2023, <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/portrait-minorites-visibles-marche-travail-quebec-2021-aperçu>

⁸⁰ *Ibid*

⁸¹ *Ibid*

La catégorie des travailleuses et des travailleurs temporaires est la plus nombreuse, avec plus de 90 000 personnes au Québec en 2022. Ces personnes arrivent au Québec via deux grands programmes, soit le Programme de mobilité internationale (PMI) et le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET).

L'apport de ces personnes à la société et à l'économie québécoises est indéniable et bon nombre de postes essentiels ne seraient comblés sans leur présence. Or, ces personnes au statut temporaire se retrouvent dans une situation de précarité liée à leur statut. Ils sont davantage exposés aux abus en milieu de travail et bien souvent, ils se trouvent en marge des programmes leur permettant de se tracer une voie vers l'intégration et la résidence permanente. Cette situation soulève des enjeux éthiques, de sécurité et de droit.

La Ville de Montréal salue les derniers assouplissements annoncés par le gouvernement provincial pour le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (passerelle pour les travailleuses et les travailleurs moins qualifiés) et le PTET. Il est important d'assurer une certaine flexibilité quant aux exigences tout en encourageant et en facilitant l'accès à des cours de francisation durant leur séjour ou encore en assouplissant l'admissibilité sur la base de la profession occupée. De plus, l'obligation d'occuper un emploi qui répond aux critères pendant au moins 24 des 36 mois précédant la présentation de la demande ne tient pas compte des réalités saisonnières des travailleuses et des travailleurs agricoles et semble exagérée, notamment pour des personnes maîtrisant déjà le français.⁸²

10.1 L'apport incontournable des étudiants internationaux pour la métropole

Montréal est l'une des villes de choix pour les étudiantes et étudiants internationaux. En 2023, selon le classement réalisé par le site HelloSafe⁸³, elle occupe le 2^e rang dans les palmarès globaux et le premier dans les catégories « Excellence d'études » et « Meilleure vie étudiante ».

Montréal en statistiques

La force du réseau d'établissements d'enseignement supérieur de la métropole :

- Montréal compte 11 établissements universitaires, 13 établissements d'enseignement collégial et 15 centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT)⁸⁴;
- Plus de 150 centres et 1 500 instituts actifs dans la recherche et le développement;
- Plus de 5 600 chercheurs universitaires qui génèrent environ 1,4 milliard de dollars d'investissement en recherche universitaire par année, ce qui en fait le premier pôle de recherche universitaire au Canada⁸⁶.

⁸² Conditions de sélection pour le volet Travailleurs temporaires dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise. Gouvernement du Québec,

<https://www.quebec.ca/immigration/travailler-quebec/travailleurs-qualifies/programme-experience-quebecoise/conditions-selection/travailleurs-temporaires>

⁸³ HelloSafe, *Le classement HelloSafe des meilleures villes étudiantes du Canada en 2023*,

<https://hellosafe.ca/blogue/palmares-villes-etudiantes-2023#:~:text=L%27excellence%20de%20son%20universit%C3%A9,des%20fruits%20de%20scolarit%C3%A9%20accessibles>

⁸⁴ Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2020.

⁸⁵ Nombre total d'étudiants au collégial par établissement du réseau public, selon la région administrative, 2011-2026, ministère de l'Éducation du Québec,

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Ministere/acces_info/Statistiques/Effectif_etudiant_collégial/TabRegion_PrevColl_Ed2017_ED.PDF

⁸⁶ Canada's Top 50 Research Universities 2021, ReSearch Infosource Inc.

- Entre 2018 et 2022, la communauté étudiante comptait en moyenne par année, près de 194 000 personnes dans les établissements universitaires montréalais dont plus de 36 000 étudiantes et étudiants internationaux⁸⁷.
- Les établissements universitaires montréalais ont accueilli un peu plus de 73 % des étudiantes et des étudiants internationaux inscrits au Québec en 2022⁸⁸.
- Selon les données du Ministère de l'enseignement supérieur, Montréal regroupait 72 % de la communauté étudiante internationale du réseau collégial au Québec⁸⁹ en 2019-2020.
- À l'École de technologie supérieure (ÉTS), la communauté étudiante internationale a triplé entre 2012 et 2022. La tendance s'est particulièrement accélérée dans les cinq dernières années, passant de 15 %, en 2017 à 33 %, à l'automne 2022.⁹⁰

Dans le cadre de la présente planification de l'immigration, le gouvernement du Québec énonce sa volonté de faciliter et d'accélérer l'obtention de la résidence permanente pour les personnes, formées, intégrées et déjà présentes sur notre territoire. La Ville de Montréal est favorable à cette mesure. Cette catégorie de personnes immigrantes a un fort potentiel pour s'intégrer au tissu socio-économique local après leurs études⁹¹ et ⁹². Les qualifications et les diplômes obtenus au Québec, de la part des étudiantes et des étudiants internationaux, sont facilement reconnus. Ils ont développé un réseau de contacts pendant ces cours, ils sont intégrés à leurs milieux et ils sont susceptibles de contribuer à maintenir la balance linguistique de la métropole. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre et considérant l'importance des étudiantes et des étudiants internationaux dans le développement de l'économie du savoir, Montréal doit demeurer une priorité dans les stratégies d'immigration pour cette population cible.

Toutefois, des étudiantes et des étudiants peuvent attendre des mois pour obtenir leur permis d'études et certains doivent reporter le début de leurs cours pour cette raison⁹³. Les longs délais administratifs mettent à risque les étudiants étrangers de se retrouver en situation d'irrégularité et leur statut temporaire est un facteur de précarité. Leur statut temporaire rend également plus difficile l'accès à un emploi ou aux services et au financement pour lancer leur propre entreprise. **Le gouvernement du Québec doit agir pour accélérer les processus permettant une expérience et une intégration positive de ces jeunes.**

La Ville de Montréal tient à souligner les contrecoups possibles du programme d'*Exemption des droits de scolarité supplémentaires selon le programme d'études et la région* aux étudiantes et aux étudiants internationaux inscrits et sélectionnés par une université ou un établissement collégial situé à l'extérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal. L'apport des étudiantes et des étudiants internationaux à la vitalité de la métropole, au maintien de la

⁸⁷ Données relatives aux inscriptions aux trimestres d'automne de 2018 à 2022, Bureau de coopération interuniversitaire

⁸⁸ Données préliminaires relatives aux inscriptions au trimestre d'automne 2022, Bureau de coopération interuniversitaire

⁸⁹ [Les étudiants internationaux à l'enseignement supérieur](#), Ministère de l'Enseignement supérieur, 2021

⁹⁰ Une première à l'ÉTS: L'École accueille plus de 30 % d'étudiantes et étudiants internationaux, Octobre 2022. <https://www.etsmtl.ca/nouvelles/2022/croissance-etudiants-internationaux/>

⁹¹ Rapport RBC: [Changement de cap : Comment les étudiants étrangers peuvent aider à résoudre la pénurie de main-d'œuvre au Canada](#), 1 septembre 2022 (trouvé sur le site de la RBC le 20 juillet 2023)

⁹² Institut du Québec: [Les efforts pour attirer et retenir les étudiants étrangers doivent être plus cohérents](#), 18 mai 2023.

⁹³ [La presse: Les étudiants étrangers reviennent](#), 29 juillet 2022

langue française sur le territoire et à l'essor des institutions d'enseignement sur le territoire métropolitain est indéniable⁹⁴ et ⁹⁵.

10.2 L'entrepreneuriat et l'immigration

Les personnes immigrantes contribuent au dynamisme et à la relève entrepreneuriale de Montréal. En effet, une proportion importante de personnes immigrantes comptent s'inscrire dans une démarche d'entrepreneuriat (27,4 % des personnes immigrantes contre 13,8 % des personnes nées au Québec) et 12,9 % d'entre elles ont entamé des démarches en ce sens, comparé à 6,3 % des personnes nées au Québec.⁹⁶ La Ville de Montréal considère que le gouvernement du Québec peut faire la différence en collaborant à la recherche de solutions pour contrer des enjeux comme l'accès limité aux services de soutien entrepreneurial et au financement ou encore la difficulté à établir leur crédibilité comme entrepreneurs et le manque de diversité à la tête d'entreprises à succès.

Montréal en action

- **Microcrédit Montréal** offre des micro-prêts allant jusqu'à 20 000 \$ à des entrepreneurs qui ne sont pas acceptés par d'autres organismes de financement. Sa clientèle : des femmes en situation de vulnérabilité, des personnes nouvellement arrivées ou immigrantes sans historique de crédit, etc. Par ailleurs, en collaboration avec Desjardins, Microcrédit Montréal offre des prêts pour les travailleuses et les travailleurs temporaires à permis ouvert qui ont le désir de réaliser leurs projets d'affaires. Dernièrement, le service a été élargi aux étudiants-entrepreneurs, notamment ceux accompagnés par l'incubateur de HEC Montréal, la base entrepreneuriale. Le montant maximum offert par Microcrédit Montréal, aux entrepreneurs à statut temporaire, est de 10 000 \$.

Montréal compte un écosystème riche et diversifié de jeunes pousses (startups) avec plus de 1300 startups à différents stades de croissance, des investissements en capital de risque se chiffrant à 2,7 G\$ USD (2018-2020) et près de 30 incubateurs et accélérateurs qui offrent du soutien aux entrepreneurs. Le gouvernement du Québec dispose de deux programmes d'immigration dédiés aux personnes souhaitant immigrer en tant qu'entrepreneurs⁹⁷. Toutefois, les immigrants entrepreneurs qui souhaitent s'installer sur le territoire sont confrontés à des obstacles importants. Par exemple, les avenues permettant à un « propriétaire exploitant » d'obtenir un Certificat de sélection (CSQ) menant à l'obtention d'un statut permanent sont complexes et les délais sont longs, en comparaison à ailleurs au Canada. De plus, l'obtention d'un statut temporaire ou d'un permis de travail pour une société nouvellement créée demeure limitée. En effet, le Programme de mobilité internationale (PMI)⁹⁸ requiert que le candidat ait travaillé au moins une année dans les trois dernières années pour une société étrangère.

⁹⁴ Montréal a été désignée deuxième meilleure ville étudiante de l'Amérique du Nord après la Ville de Boston en 2023 et a été classée au premier rang au Canada pour la septième année consécutive, par le prestigieux [QS Best Student Cities](#).

⁹⁵ Gouvernement du Québec, Exemption des droits de scolarité supplémentaires selon le programme d'études et la région, <https://www.quebec.ca/education/etudier-quebec/aide-financiere-etudiants-internationaux/exemption-droits-scolaire-supplementaire-s-selon-programme-region>

⁹⁶ Réseau Mentorat, *Indice entrepreneurial Québécois (IEQ) 2022*, Rapport du 18 mai 2023, https://indiceentrepreneurialqc.com/wp-content/uploads/2023/05/IEQ22_vFINAL.pdf

⁹⁷ Gouvernement du Québec, *Immigrer au Québec en tant qu'entrepreneur*, 23 juillet 2023.

⁹⁸ Gouvernement du Québec, *Programme de mobilité internationale*, 23 juillet 2023.

RECOMMANDATION 7 : Accélérer les processus permettant une expérience et une intégration positive des personnes immigrantes à statut temporaire.

- Accélérer et assouplir le processus d'accès rapide à la résidence permanente pour les personnes immigrantes à statut temporaire.
- Augmenter la capacité du gouvernement du Québec à évaluer les connaissances et les compétences des immigrantes et des immigrants qui présentent un dossier de reconnaissance de leurs qualifications professionnelles.
- Encourager la venue d'étudiantes et d'étudiants internationaux dans la métropole et réduire les délais administratifs pour l'obtention et le renouvellement des permis d'études.
- S'assurer que la région de Montréal ne soit pas pénalisée quant à la venue d'étudiantes et d'étudiants francophones par le *Programme d'exemption des frais de scolarité supplémentaires selon le programme d'étude et la région*.

11. La reconnaissance et le soutien des organismes communautaires

Alors que le Québec a accueilli récemment des vagues importantes de personnes réfugiées et demandeuses d'asile, qu'il accueille déjà un nombre record de personnes immigrantes temporaires⁹⁹ et que les seuils d'immigration sont appelés à croître, l'écosystème communautaire doit compter sur plus de ressources. Les cadres budgétaires sont source de défis pour le milieu depuis de nombreuses années. Le cumul des retards d'investissement à la mission des organismes et la précarisation de la population qui ne cessent d'augmenter limitent leur capacité d'action. La Ville collabore de manière étroite, reconnaît et valorise le travail des partenaires communautaires depuis de nombreuses années. Toutefois, afin d'assurer que les services de première ligne aux populations en situation de vulnérabilité par les organismes communautaires soient solides, fiables, offerts dans les meilleures conditions et qu'ils soient à la hauteur de l'expertise démontrée, il est crucial que le gouvernement du Québec garantisse un financement à la mission adéquat et récurrent qui prenne davantage en considération les réalités locales (exemple : le coût réel des locaux dans la métropole, etc.). De plus, il est essentiel de reconnaître l'apport de tous les organismes communautaires dans la métropole. La composition de la population montréalaise fait en sorte que les personnes immigrantes sollicitent des services et un accompagnement auprès de diverses organisations, selon leurs besoins et leur réalité. Il est essentiel de reconnaître l'apport essentiel de l'écosystème d'accueil visant l'intégration et l'inclusion des personnes immigrantes au Québec.

RECOMMANDATION 8 : Augmenter et pérenniser le financement des organismes communautaires qui travaillent à accueillir et à intégrer les personnes immigrantes et qui sont en première ligne pour soutenir les personnes demandeuses d'asile et les personnes migrantes vulnérables.

- Miser sur un financement bonifié à la mission plutôt qu'un financement par projet.
- Pour le financement par projet, privilégier les ententes pluriannuelles (minimum 3 ans).

⁹⁹ L'Institut de la statistique du Québec illustre une augmentation, entre 2016 et 2022, de +22 % pour le programme des travailleurs étrangers et de 54 % pour le volet international.

12. Conclusion

Le partenariat entre la Ville et le gouvernement du Québec a permis la réalisation de nombreuses interventions déterminantes en ce qui concerne l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes. En tant que gouvernement de proximité, la Ville a développé de nombreux partenariats avec l'écosystème montréalais dans le but de favoriser l'intégration pleine et entière des personnes immigrantes. Ces interventions sont complémentaires à celles du gouvernement du Québec et de son ministère de l'immigration.

Par l'entremise de ce mémoire, la métropole met en lumière d'abord et avant tout l'importance que le gouvernement du Québec déploie des efforts additionnels afin que les conditions gagnantes soient présentes pour assurer un accueil et une intégration adéquate des personnes immigrantes, sans égard au statut migratoire. Forte de son expertise et de sa connaissance du terrain, la Ville réitère sa volonté de travailler davantage de concert avec le gouvernement du Québec et de déployer des initiatives novatrices sur le territoire, mais également de faciliter le partage d'expertise avec les autres villes québécoises et canadiennes pour favoriser l'émergence et la consolidation de sociétés d'accueil fortes et inclusives.

Le renouvellement de l'Entente entre la Ville de Montréal et le MIFI sera également une occasion de reconnaître l'expertise de Montréal et l'Effet métropole, et de soutenir adéquatement les initiatives porteuses et nécessaires déployées sur le territoire. En effet, la Ville doit pouvoir compter sur des ressources financières cohérentes avec l'ampleur des responsabilités qui lui sont réellement dévolues pour pouvoir jouer pleinement son rôle.

La Ville de Montréal réitère également sa volonté d'être entendue, dans le cadre des auditions particulières, qui se tiendront à l'Assemblée nationale dès le 12 septembre prochain.

Annexe A

Synthèse des recommandations

RECOMMANDATION 1 : Adopter le scénario ambitieux visant l'augmentation graduelle des cibles totales pour atteindre 60 000 admissions en 2027 et visant l'admission en continu des travailleurs temporaires et des étudiants internationaux diplômés du Québec qui déposent une demande de résidence permanente à la suite de l'obtention d'un Certificat de sélection du Québec (CSQ), du Programme de l'expérience québécoise (PEQ).

- Augmenter les cibles d'immigration économique et celles pour des motifs humanitaires de façon proportionnelle et ne pas fixer de cibles pour la catégorie du regroupement et la réunification familiale.
- Recenser, publier et considérer les personnes à statut temporaire, demandeuses d'asile et les personnes à statut précaire dans cette démarche de planification afin d'avoir un portrait précis de l'immigration au Québec et de pouvoir déployer les ressources suffisantes à leur accueil et à leur intégration adéquate, sans égard à leur statut.
- Accélérer les processus administratifs relatifs aux responsabilités du Québec et travailler activement avec le gouvernement fédéral pour faciliter le regroupement et la réunification familiale.

RECOMMANDATION 2 : Réaffirmer le leadership de la Ville de Montréal en matière d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants.

- Réaffirmer le leadership et l'expertise unique de Montréal en matière d'immigration et prendre en considération son statut particulier de métropole et ses besoins dans toutes les lois, règlements, programmes, politiques ou ententes qui la concerne.
- Mettre en place un cadre fiscal qui tienne pleinement compte de la spécificité montréalaise en matière d'immigration (Effet métropole).
- Établir une nouvelle entente bonifiée de cinq ans entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration qui permettra d'accorder une plus grande autonomie et de la flexibilité pour la gestion des fonds en fonction des réalités particulières de la métropole.

RECOMMANDATION 3 : Mettre en place des actions concrètes permettant de créer les conditions gagnantes pour assurer un rayonnement et une prépondérance du français à Montréal.

- Sélectionner des personnes immigrantes majoritairement francophones, francotropes et francophiles, nonobstant leur pays d'origine.
- Faire de l'apprentissage du français une priorité et assurer la disponibilité d'une offre de services accessible.
- Assurer l'accès universel à la nouvelle plateforme d'inscription en ligne Francisation Québec.
- Soutenir les initiatives de francisation en milieu de travail.
- Faire de la culture un vecteur de valorisation et d'apprentissage du français.

RECOMMANDATION 4 : Renforcer l'engagement humanitaire du Québec en garantissant des conditions de résidence qui permettent la pleine reconnaissance et l'épanouissement des personnes migrantes à statut précaire et sans statut d'immigration.

- Donner accès aux personnes immigrantes présentes sur le territoire au programme de régularisation du gouvernement fédéral.
- Assurer la régularisation du statut des jeunes ayant complété leurs études au Québec ainsi que les travailleuses et les travailleurs qui se trouvent actuellement en emploi.
- Rendre admissibles les personnes demandeuses d'asile aux services du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI) du MIFI.
- Assurer un traitement rapide des demandes de Certificat de sélection du Québec pour les personnes demandeuses d'asile acceptées sur place ainsi que les personnes immigrantes temporaires présentes en sol québécois qui ont une demande de résidence permanente en cours pour des motifs humanitaires.

RECOMMANDATION 5 : Assurer l'accès à l'ensemble des services gouvernementaux du Québec aux personnes immigrantes, sans égard à leur statut.

- Garantir à toutes les femmes qui vivent au Québec des services en matière de santé reproductive et sexuelle couverts par les régimes publics d'assurance maladie et d'assurance médicaments, sans égard à leur statut.
- Donner accès à l'ensemble des personnes migrantes à statut précaire, aux garderies subventionnées, aux services en emploi et à l'enseignement postsecondaire.
- Soutenir la lutte contre le racisme et les discriminations systémiques au Québec.

RECOMMANDATION 6 : Favoriser l'accès à un logement salubre, adéquat et abordable pour toutes les personnes immigrantes, quel que soit leur statut.

- Octroyer un financement suffisant, flexible et pérenne pour accélérer la réalisation de projets d'habitation au Québec, notamment pour répondre aux besoins des populations migrantes. Les montants dédiés à la Métropole doivent atteindre au moins 40 % des enveloppes budgétaires disponibles en habitation.
- Soutenir la réalisation de projets de logements transitoires avec des services adaptés aux personnes immigrantes en situation de précarité.
- Soutenir la bonification et la réalisation de projets d'hébergement d'urgence et temporaire avec des services adaptés aux personnes et aux ménages immigrants en situation de précarité.
- Mettre en place les outils nécessaires à l'arrimage entre les prévisions d'immigration et la planification du développement urbain, notamment en accélérant le développement résidentiel pour permettre de répondre aux besoins en logement des populations migrantes et des résidents actuels.

RECOMMANDATION 7 : Accélérer les processus permettant une expérience et une intégration positive des personnes immigrantes à statut temporaire.

- Accélérer et assouplir le processus d'accès rapide à la résidence permanente pour les personnes immigrantes à statut temporaire.
- Augmenter la capacité du gouvernement du Québec à évaluer les connaissances et les compétences des immigrantes et des immigrants qui présentent un dossier de reconnaissance de leurs qualifications professionnelles.

- Encourager la venue d'étudiantes et d'étudiants internationaux dans la métropole et réduire les délais administratifs pour l'obtention et le renouvellement des permis d'études.
- S'assurer que la région de Montréal ne soit pas pénalisée quant à la venue d'étudiantes et d'étudiants francophones par le *Programme d'exemption des frais de scolarité supplémentaires selon le programme d'étude et la région*.

RECOMMANDATION 8 : Augmenter et pérenniser le financement des organismes communautaires qui travaillent à accueillir et à intégrer les personnes immigrantes et qui sont en première ligne pour soutenir les personnes demandeuses d'asile et les personnes migrantes vulnérables.

- Miser sur un financement bonifié à la mission plutôt qu'un financement par projet.
- Pour le financement par projet, privilégier les ententes pluriannuelles (minimum 3 ans).

Annexe B

La pauvreté à l'intersection du statut précaire et des personnes racisées

	Prévalence de la pauvreté selon le SFR-Apl ⁽¹⁾					
	Agglomération de Montréal				Hors Montréal	
	Personnes non immigrantes	Personnes immigrantes	Immigrantes et immigrants récents (2016 à 2021)	Résidentes et résidents non-permanents	Personnes non immigrantes	Personnes immigrantes
Personnes blanches	8,1 %	8,5 %	12,2 %	31,4 %	3,1 %	4,2 %
Personnes racisées	7,8 %	10,9 %	16,2 %	42,1 %	3,5 %	5,1 %
Noirs	8,2 %	9,4 %	11,3 %	28,9 %	3,9 %	4,5 %
Arabes	9,2 %	12,7 %	21,5 %	49,1 %	2,9 %	5,5 %
Latino	8,1 %	10,9 %	13,7 %	40,2 %	3,8 %	4,3 %
Asiatiques	6,7 %	10,7 %	16,5 %	49,0 %	3,2 %	6,0 %
Autres/multiples	6,3 %	11,4 %	17,3 %	39,1 %	3,8 %	5,5 %
Personnes autochtones	15,5 %	-	-	-	4,7 %	9,4 %

Source : Statistique Canada Recensement 2021, totalisations personnalisées sur l'univers des individus.

(1) Les données du Seuil de faible revenu après impôt (SFR-Apl) ont été utilisées malgré qu'il ne s'agit du seuil de pauvreté officiel au Canada compte tenu de la disponibilité des données dans les profils du recensement produits par Statistique Canada. Le SFR-Apl tend à sous-estimer le nombre de personnes vivant en situation de pauvreté puisqu'il est plus bas que la mesure du panier de consommation (MPC).